

LES AUTOCHTONES



L'ORIGINAL - TOILE DE LA PEINTRE AMÉRINDIENNE VIRGINIA BORDELEAU

Québec est prêt à l'autonomie des autochtones

«L'autonomie gouvernementale est un prérequis aux règlements des drames sociaux-économiques qui les confrontent» — Christos Sirros

JEAN-MARC SALVET

Les négociations entre le gouvernement québécois et le Conseil Atikamekw-Montagnais vont bon train. Qualifiées de «globales», les discussions ont trait aux revendications territoriales des deux nations, à des questions liées à l'autonomie gouvernementale ainsi qu'à la constitution d'un fonds de développement économique.

Le rapport du négociateur mandaté par Québec devrait être remis au Conseil des ministres d'ici le 30 juin prochain. Christos Sirros, ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec, devra alors déterminer les recommandations qu'il adressera au gouvernement dans ce dossier.

Un bail emphytéotique pourrait éventuellement être signé entre les parties, lequel éviterait l'extinction des droits ancestraux des 16 000 Montagnais et Atikameks.

Si elle devait se concrétiser, cette entente, qui a l'ambition de définir «un nouveau contrat social» avec les Montagnais et les Atikameks, s'ajouterait à celles déjà conclues avec les Naskapis, les Cris et les Inuit. Depuis la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975, les Cris et les Inuit du Québec bénéficient de droits particuliers sur de vastes territoires. Il en est de même pour les Naskapis depuis la signature de la Convention du Nord-Est québécois en 1978.

Le gouvernement a également engagé ce qu'il dit être une «pré-négociation» avec les Cris afin «d'actualiser» la convention signée il y a 15 ans. Estimant avoir été lésés, les représentants cris, Matthew Coon Come et Romeo Saganash en tête, s'en disent de plus en plus insatisfaits.

Parallèlement à ces pourparlers, le ministre délégué aux Affaires autochtones du Québec cresse toujours le projet de déposer une politique générale sur l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. D'abord prévu pour l'automne dernier, le document devrait finalement être prêt d'ici l'automne prochain. Le projet avait été mis entre parenthèses à la reprise des discussions constitutionnelles ayant abouti à l'entente de Charlottetown. Il a été réactivé dans la foulée de l'échec référendaire d'octobre dernier.

L'essentiel de cette politique s'articulera autour de la mise en oeuvre de «l'autonomie gouvernementale autochtone», affirme Christos Sirros. On y retrouvera des indications sur les façons de concrétiser les 15 principes adoptés en 1983 par le Conseil des ministres du gouvernement québécois et portant sur les droits des autochtones.

Mais aussi des éléments concrets sur les juridictions pouvant être exercées par les nations autochtones sur leurs territoires.

L'objectif est d'en arriver, par le biais d'ententes négociées avec les différentes nations, «à leur prise en charge dans le cadre de la mise sur pied de gouvernements autonomes autochtones», déclare M. Sirros.

«Ce n'est pas seulement en versant de l'argent ou en décrétant nos propres solutions que nous réglerons les graves problèmes que ces nations vivent, dit-il. L'autonomie gouvernementale est un prérequis aux règlements des drames sociaux-économiques qui les confrontent».

Le 27 mai dernier, l'Organisation internationale du travail rendait public un rapport qui, tout en reconnaissant les efforts déployés au Canada pour améliorer la situation des autochtones, déplorait les profondes inégalités prévalant entre eux et les autres Canadiens. Selon l'agence internationale, les tragiques taux de mortalité infantile, de suicide chez les jeunes, de chômage ou de violence familiale sont autant de symptômes d'une discrimination de fait. Deux mois plus tôt, Max Yalden, le président

de la Commission des droits de la personne, y était allé de commentaires semblables.

Tout en affirmant considérer la situation des autochtones meilleure au Québec que partout ailleurs en Amérique du Nord, Christos Sirros attribue une bonne part de leurs drames actuels au fait que leurs valeurs et leur mode de vie ont été fortement perturbés. Il y a seulement 50 ans, les Inuit et les Amérindiens du nord du Québec menaient une vie semi-nomade, se déplaçant d'un campement à l'autre pour chasser et pêcher. La plupart ont dû se sédentariser très rapidement.

La vieille Loi sur les Indiens, inspirée des mentalités du siècle dernier, n'échappe pas au courroux du ministre. Elle a enfermé les Amérindiens dans un rôle de sujétion. «Je ne connais pas d'autres groupes dans la société qui sont des sujets devant être administrés par les gouvernements», dit-il. Christos Sirros souhaite la disparition de cette «loi coloniale pour toutes les nations». Il faut, dit-il, la remplacer par des ententes définissant les futures relations entre les paliers supérieurs et les nations concernées et déterminant les responsabilités de chacun.

VOIR PAGE 4: AUTONOMIE

Les tragiques taux de mortalité infantile, de suicide chez les jeunes, de chômage ou de violence familiale sont autant de symptômes d'une discrimination de fait.

Une autonomie à géométrie variable

Dans ses applications concrètes, les principes d'autonomie gouvernementale auxquels souscrit le ministre Christos Sirros, varieront d'une nation à l'autre. «L'autonomie ne pourra pas être la même pour les Mohawks vivant sur la rive sud de Montréal que pour les Montagnais de Shefferville», dit-il. Les réalités socio-économiques et culturelles sont différentes d'une communauté à l'autre.

Au Québec, 6 848 personnes forment officiellement la population inuit et 53 814 la population amérindienne. Ce dernier chiffre ne comprend que les Amérindiens au sens de la Loi sur les Indiens. En plus de ces données, les dernières statistiques disponibles font état d'environ 40 000 personnes qui, au Québec, se déclarent autochtones et vivent hors des réserves.

Les Inuit constituent un groupe particulier, tant par leur origine que par leur culture. Mais les dix nations amérindiennes diffèrent aussi entre elles par la langue, les coutumes et le mode de vie.

Numériquement, la nation amérindienne la plus importante au Québec est celle des Mohawks avec 12 229 personnes. Viennent ensuite les Montagnais (11 828 personnes), les Cris (10 557), les Algonquins (6537), les Atikameks (3880), les Micmacs (3723), les Hurons-Wendat (2519), les Abénaquis (1618), les Naskapis (475) et les Malécites (272).

La Journée des autochtones

Ce lundi, 21 juin, sera, pour la troisième année consécutive, la Journée nationale des peuples autochtones du Québec.

Les Premières nations du Québec et du Labrador avaient fait cette demande d'une Journée nationale québécoise en 1982, mais ce n'est que le 21 juin 1990 que l'Assemblée nationale du Québec avalisait la proposition et décrétait la Journée nationale des peuples autochtones. Elle revêt cette année un caractère plus spécial étant donné non seulement les négociations en cours au Québec vers l'autonomie gouvernementale des autochtones, mais parcequ'elle coïncide avec l'Année internationale des populations autochtones décrétée par l'Organisation des Nations unies qui se propose, dès l'automne prochain de publier une Déclaration universelle des droits des autochtones.

LE DEVOIR a choisi cette occasion pour publier ce cahier spécial qui fait entre autres le portrait des diverses nations autochtones du Québec, des négociations qu'elles mènent avec les deux gouvernements, de leur culture et de la richesse de leurs expressions artistiques, linguistiques et spirituelles.

1993, Année internationale des populations autochtones

En ce 21 juin, Jour national des peuples autochtones du Québec, nous tenons compte d'une réalité qui a, dès nos débuts, contribué à façonner la société que nous avons bâtie sur ce continent.

À l'aube du 21^{ème} siècle qui se pointe à l'horizon, nous amorçons une nouvelle relation avec les premiers habitants de ce coin de terre.

Nous avons la responsabilité de bâtir ensemble cette

relation moderne axée sur le développement harmonieux de notre Québec d'aujourd'hui.

Le ministre délégué aux Affaires autochtones,

Christos Sirros

Christos Sirros



Gouvernement
du Québec



Québec

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE



Au nom du gouvernement du Québec, il m'est très agréable de saluer bien chaleureusement les membres des communautés autochtones, en cette journée nationale qui leur est consacrée.

Alors que le monde célèbre l'Année internationale des populations autochtones, le 21 juin revêt une signification particulière et constitue une juste reconnaissance de l'apport des premières nations. Partie intégrante de notre cheminement collectif, cet héritage a emprunté diverses formes à travers les siècles et demeure aujourd'hui encore le reflet fidèle de traditions riches et diversifiées.

L'année 1993 doit être avant tout une occasion de mieux faire connaître ces communautés au sein de la population québécoise. Inspirés du thème retenu par l'Organisation des Nations Unies, il nous faut nourrir cette volonté de rapprochement pour jeter les bases d'un nouveau partenariat. Notre gouvernement a déjà franchi plusieurs étapes de ce processus et entend poursuivre ses efforts dans la réalisation de cette tâche de première importance.

En cette journée bien spéciale, j'invite donc l'ensemble des Québécois et Québécoises à concourir à cet objectif de progrès et à oeuvrer avec nous au développement d'une relation empreinte d'ouverture, de respect mutuel et de confiance en l'avenir.

Robert Bourassa

♦ LES AUTOCHTONES ♦

La situation des autochtones ne cesse de s'améliorer au Canada*Certaines statistiques navrantes en font encore des citoyens de seconde zone*

ÉRIC THIBAUT

Foi du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), le portrait socio-économique des autochtones prend des couleurs d'année en année. Le gouvernement fédéral affirme qu'il multiplie les dépenses pour favoriser le développement des Premières Nations, mais sa plus grande préoccupation touche des questions beaucoup plus complexes, telles le règlement des revendications territoriales autochtones, l'autonomie gouvernementale ou la révision de la Loi sur les Indiens.

Selon les données du ministère, les conditions de vie des autochtones s'améliorent en raison des pouvoirs accrus conférés aux Premières Nations et à des dépenses fédérales plus élevées. Les sommes injectées dans les affaires autochtones ont doublé au cours des huit derniers exercices financiers. En 1984-1985, elles s'élevaient à 2,7 milliards\$; les nouvelles prévisions budgétaires annoncées en avril dernier font grimper ces chiffres à 5,3 milliards\$. Les dépenses prévues pour l'année en cours marquent une augmentation de 7% par rapport à celles de l'an dernier, au moment même où Ottawa entend se serrer la ceinture.

Le ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Pierre H. Vincent, se montre satisfait des progrès qu'ont permis de réaliser les mesures de son gouvernement. «Nous devons continuer d'être généreux car les besoins des autochtones sont pressants, surtout en matière de santé et d'éducation. Par contre, ces derniers devront bientôt réaliser que le pays traverse présentement un contexte de restrictions budgétaires. Certains programmes gouvernementaux ont d'ailleurs subi des coupures».

Les indices démontrent clairement que la situation des Amérindiens progresse, notamment aux chapitres de la santé et de l'éducation. La qualité des soins de santé s'y est considérablement améliorée: on prévoit que l'espérance de vie des Indiens inscrits des deux sexes entre 1976 et 1991 augmentera de 10 ans.

Le bulletin en matière d'éducation présente également de meilleures notes. Le taux de fréquentation des élèves des réserves (de 6 à 15 ans) est passé de 87,6% en 1985-1986 à 91,4% en 1990-1991. Le nombre d'élèves aux niveaux élémentaire et secondaire a augmenté d'environ 1,8% par année, passant de 80 466 en 1981-1982 à 96 594 en 1991-1992.

Le MAINC assure qu'un contrôle accru des Premières Nations sur certains leviers administratifs y est pour beaucoup. Par exemple, le nombre d'écoles administrées par les bandes a plus que doublé, passant de 159 en 1981-1982 à 312 en 1990-1991. C'est dire que 44% des étudiants autochtones de l'élémentaire et du secondaire fréquentent des écoles sous la juridiction administrative des bandes. «De plus en plus, les autochtones gèrent eux-mêmes les fonds qui leurs sont alloués», précise le ministre. En fait, ceux-ci gèrent maintenant environ 75% des montants qui leur sont versés par le gouvernement. La proportion du budget du MAINC consacré aux frais ad-

ministratifs s'en trouve abaissée».

Toutefois, certains indices de la qualité de vie des autochtones sont plutôt pathétiques. Le taux de suicide des Indiens inscrits est le double de celui de l'ensemble de la population canadienne. Même chose pour les Indiens vivant dans les réserves qui reçoivent de l'assistance sociale. Le taux de logements surpeuplés dans les réserves est environ 16 fois plus élevé que dans l'ensemble du Canada. Celui des autochtones n'ayant pas atteint la 9e année s'élève à près du double de la moyenne nationale. Au surplus, le taux d'emploi des autochtones dans les réserves se situe à environ la moitié de celui de l'ensemble du Canada. Un bilan sur lequel M. Vincent reste évasif. «Nous verrons comment nous pouvons pallier les problèmes en fonction des coûts que nous pouvons assumer comme gouvernement. L'éloignement de plusieurs réserves ne facilite pas les solutions...»

La Commission royale sur les peuples autochtones, dont le rapport final est prévu à l'automne 1994, tente de trouver des solutions de rapprochement entre les deux peuples dont les relations ont été pour le moins assez tendues depuis quelques années. Des enjeux comme l'autonomie gouvernementale autochtone et la révision de la Loi sur les Indiens y seront sérieusement abordés.

De l'avis du ministre d'État, la modification de cette loi «trop paternaliste et dépassée» se trouve au coeur du débat. «Il faut d'abord corriger l'inefficacité de la Loi sur les Indiens, avance-t-il. C'est d'ailleurs la seule chose qui fasse l'unanimité chez les deux parties. C'est capital pour favoriser une meilleure prise en charge par les autochtones et faciliter leurs actions sur les plans légal, économique, social ou culturel».

En ce sens, M. Vincent préconise un travail d'équipe afin de mieux satisfaire aux attentes des autochtones. «Nous n'entendons pas imposer une nouvelle loi et nous attendons leur dossier».

De même, il espère que le processus complexe de règlement des nombreuses revendications territoriales se déroulera sans embûches et qu'on parviendra à s'entendre sur la totalité de ces revendications. L'objectif principal du règlement vise à clarifier les droits des groupes autochtones à l'égard des terres et des ressources par des négociations et des ententes afin de faciliter la croissance économique des autochtones et de contribuer à l'expansion de leur autonomie gouvernementale. «Nous devons régler ces litiges qui flottent depuis 100 ans. Il faut donc établir quels sont leurs territoires selon les droits ancestraux et négocier un partage en fonction des réalités d'aujourd'hui». Le ministre croit que la ratification des accords avec le Conseil des Indiens du Yukon et de la Fédération Tungavik du Nunavut est un exemple de succès et une preuve que les peuples autochtones et les non-autochtones peuvent s'asseoir à la même table et s'entendre.



La situation des Amérindiens progresse, notamment aux chapitres de la santé et de l'éducation.

Les futurs autochtones en toge

À la faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Neuf jeunes autochtones du Québec se sont inscrits cette année au programme pré-droit qui se déroule à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa du 25 mai au 16 juillet. Ce programme de préparation aux études de droit vise à assurer aux autochtones un meilleur accès aux Facultés de droit ce qui n'a pas toujours été possible dans le passé pour des raisons d'ordre culturel ou linguistique.

Cinq nations sont représentées cette année par les personnes suivantes: Nathalie Sioui, Mélanie Vincent, Niva Sioui et Lucie Falardeau, Huronnes de Wendake; Nancy Jourdain et Johanne Lalo, Innués de Maloténam et le La Ro-

maine, respectivement; Anouk Cree, Mohawk de Kanestake; Valérie Chaussé, Algonquins de Maniwaki; Eddy Jenniss, Malécite de Québec. Ces personnes souhaitent s'inscrire en septembre aux facultés de droit de l'Université Laval ou de l'Université d'Ottawa afin d'y entreprendre le programme régulier de trois ans menant au diplôme en droit.

Financé par le ministère fédéral des Affaires indiennes, le programme pré-droit est ainsi offert pour une quatrième année. Déjà, deux personnes du premier groupe, celui de 1990, ont obtenu leur diplôme en droit lors de la collation des grades de l'Université d'Ottawa le

5 juin: il s'agit de Sylvie Picard, Huronne de Wendake et d'Armand McKenzie, Innu de Schefferville. Maryse Picard, Huronne de Wendake, a également obtenu son diplôme en droit à la même occasion.

En 1994, le programme pré-droit sera offert du 24 mai au 15 juillet. On peut obtenir une brochure décrivant le programme de façon détaillée en communiquant avec le professeur Jean-Paul Lacasse à l'adresse suivante:

Faculté de droit, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, K1N 6N5, tél.: (613) 564-7059, télécopieur: (613) 564-9889.

CAHIER SPÉCIAL LES AUTOCHTONES

MISE EN PAGES:
Réal Bouvier

PUBLICITÉ-VENTE:
Francine Gingras
Christiane Legault
Jacqueline Avril
Lucie Lacroix
Gyslaine Côté
Brigitte Cloutier

PUBLICITÉ-PRODUCTION:
Micheline Turgeon

Ce cahier spécial est édité par le journal LE DEVOIR sous la responsabilité de:

Guy Deshaies,
directeur des publications spéciales



Institut culturel et éducatif montagnais (ICEM)
Innu-aitun mok-katshishkutaminonut (ICEM)



La nation montagnaise vous invite à prendre contact avec sa culture millénaire en cette Année internationale des populations autochtones. Procurez-vous les articles suivants:

- affiches • cassettes audio • rapports divers
- récit du Père Jean Fortin, 1954-1980, 15 \$
- album d'aquarelles «André Volland», 25 \$
- libre et cassette «Apprenons le montagnais», 25 \$
- collection de vêtements sports

Pour commander ou obtenir le catalogue:

ICEM, 40 rue Chef-François-Gros-Louis, C.P. 300
Wendake QC G0A 4V0 tél.: 418-843-0258
télécop.: 418-843-7313



ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ ᑭᑭᑭᑭᑭᑭ
James Bay Cree Communications Society
Société des Communications Cries de la Baie James

La voix de la nation crie
The voice of the crie nation

Lac Mistissini
(Québec)
G0W 1C0

Tél.: 418-923-3191
Téléc.: 418-923-2088



CENTRE DE SANTÉ PUBLIQUE
DE QUÉBEC (CHUL)

Depuis plus de quinze ans,
le Centre de Santé publique
de Québec (CHUL) est heureux de collaborer
au développement
des services de santé au Nouveau-Québec

2050 Boul. René Lvesque, ouest
Ste-Foy, Qc, G1V 2K8
Tél.: (418) 687-1090 Fax: (418) 681-5635

RENCONTRE

avec *Anish-na-bé*

(l'humain véritable)
Pleine lune d'été 1993
27 juillet au 2 août

Ce rassemblement au rythme amérindien permettra de découvrir les richesses du peuple amérindien: artistes, leaders, sages, guérisseurs partageront leur mémoire et leur savoir à travers le quotidien: causeries, jeux, expéditions en forêt, musique, repas, danses, feux, etc. Voilà ce que nous vivrons lors des 6 jours de l'Anish-na-bé.

Le SAMEDI 31 JUILLET, de midi à minuit, sera une journée «contact» avec festin makusham et en soirée un spectacle animé avec danses et tambours ainsi qu'une exposition d'art et d'artisanat. Sur réservation.

Pour les enfants de 8-14 ans

2 camps d'immersion culturelle d'une semaine du 6 au 18 juillet.
Jeux, artisanat, contes et légendes, canoë, baignade, et plus!
Hébergement en longue maison et teepee.

Renseignements et réservations: 819-688-3463



CENTRE D'ÉTUDES
AMÉRINDIENNES
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
À CHICOUTIMI

Le Centre d'études amérindiennes est un secteur spécifique au service des Amérindiens inscrits aux différents programmes offerts par l'Institution.

Ce secteur est dévolu non seulement à l'administration des dossiers, mais surtout pour répondre aux besoins et attentes des communautés, par le développement de nouveaux programmes. Notons qu'une attention spéciale est donnée à l'encadrement, à l'accueil et au support des étudiants.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- préparer et développer des programmes de formation;
- dispenser des activités d'enseignement;
- développer des projets de recherche en étroite collaboration avec les communautés amérindiennes, et en publier les résultats dans la collection Tekouerimat.

Canada

Programme national de perfectionnement des Autochtones (PNPA)

Saviez-vous que :

le gouvernement fédéral est le plus grand employeur au Canada ?

la Commission de la fonction publique du Canada recrute des candidat(e)s qualifié(e)s pour un large éventail de postes en comptabilité, informatique, génie, secrétariat, travail de bureau et beaucoup d'autres sphères d'activité ?

la Commission de la fonction publique du Canada offre un programme qui favorise le recrutement et la formation des Autochtones ?

Savez-vous...

comment vous inscrire aux programmes offerts par la Commission de la fonction publique du Canada ?

Si vous avez répondu «NON» à l'une de ces questions, contactez RON MURRAY, conseiller au Programme national de perfectionnement des Autochtones (PNPA), qui se fera un plaisir de vous fournir toutes les informations vous permettant d'entreprendre une carrière prometteuse dans la fonction publique du Canada.

APPELEZ DÈS MAINTENANT !

Ron Murray
Commission de la fonction publique du Canada
Complexe Guy-Favreau
200, boul. René-Lévesque ouest, 8^e étage, tour ouest
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Téléphone : (514) 283-3386
Télécopieur : (514) 283-6380

Nous souscrivons au principe de l'équité en matière d'emploi.
This information is available in English.



Commission de la fonction publique
du Canada

Public Service Commission
of Canada

LES AUTOCHTONES

AUTONOMIE

Les autochtones apprécient Christos Sirros

SUITE DE LA PAGE E 1

Ces dernières années, la question autochtone s'est hissée au rang des préoccupations internationales. Les peuples autochtones veulent redevenir les artisans de leur propre Histoire. L'esprit du temps reconnaît qu'il faut veiller à la préservation et à l'enrichissement de leur patrimoine culturel. C'est d'ailleurs avec cet objectif que l'ONU doit publier l'automne prochain une Déclaration universelle des droits des peuples autochtones.

Depuis les années 60, les premiers habitants du Québec sont unanimes à revendiquer sans relâche plus d'autonomie, des territoires plus grands ainsi que la sauvegarde de leur culture et de leur identité.

Le ministre reconnaît l'impatience grandissante de plusieurs nations. « Mais

les dossiers sont complexes », soupire-t-il. Il rappelle que Québec discute depuis 13 ans avec les Attikameks et les Montagnais. Le processus a parfois été retardé en raison des espoirs placés par les nations autochtones dans les négociations constitutionnelles. Et souvent aussi en raison du flou artistique entourant la portée du concept d'autonomie gouvernementale.

Christos Sirros est un ministre apprécié chez les communautés autochtones. On loue régulièrement ses initiatives. Comme celle d'amener, le 1er juin dernier, une dizaine de députés libéraux et péquistes visiter les communautés de Matimekossh et Kawawachikamach, près de Schefferville, afin de leur faire saisir « la réalité autochtone ».

Max Gros-Louis, de la nation Huronne-

Wendat, a d'ailleurs déjà déclaré que les autochtones ne doutaient pas de la bonne foi du ministre Sirros, mais qu'ils jugeront les actions du gouvernement du Québec en temps et lieu.

« Les dossiers sont caractérisés par beaucoup de méfiance de part et d'autre », corrige le ministre, tout de même satisfait d'une telle marque de confiance à l'endroit de sa personne. « L'un des problèmes que je rencontre est aussi parfois d'amener les autochtones à participer au processus de négociation sans qu'ils empruntent les voies de la contestation et de la confrontation. »

Pour l'heure, le ministre s'inquiète surtout du fossé qui va grandissant entre autochtones et non autochtones. À l'instar de René Dussault, co-président de la Commission royale sur les peuples autochtones, il estime que les relations entre les deux groupes, après s'être détériorées, ne s'améliorent que trop lentement.

Il est temps de surmonter les rancunes accumulées depuis l'échec de l'accord du Lac Meech et celles laissées par la crise

d'Oka et les campagnes menées tambour battant à New-York et Genève contre le développement hydroélectrique de la Baie James.

En cette année internationale des populations autochtones, le ministre Sirros invite les autochtones et les autres Québécois à faire preuve de bonne volonté. « La réalité autochtone ne doit pas être réduite à des problèmes comme celui de la contrebande de cigarettes, affirme-t-il. Chacun d'entre nous a la responsabilité individuelle de dépasser « les perceptions » véhiculées par les images télé ainsi que celle de ne pas favoriser la discrimination ».

Prenant bien soin de départager les torts, le ministre ajoute qu'il aimerait voir des leaders autochtones dénoncer plus souvent certains comportements délinquants ou certaines déclarations intempestives en provenance d'autochtones. Cela aiderait à combler le fossé qui, à force d'incompréhension et d'ignorance mutuelles, continue à diviser les autochtones et les autres Québécois.



Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Christos Sirros.

Hydro-Québec et les autochtones : à la recherche de l'équilibre

Hydro-Québec

« Des ententes globales qui sont de vrais pactes sociaux sont, à notre avis, la meilleure façon de s'assurer que nos concitoyens autochtones participent à part entière à l'avenir de la société et, par la même occasion, de mettre fin au climat de confrontation qui a trop souvent marqué nos rapports. C'est la meilleure façon de parvenir à la réconciliation visée par la Commission. »

Voilà l'un des messages principaux qu'a livré M. Armand Couture, Président et chef de l'Exploitation d'Hydro-Québec, à la Commission royale sur les peuples autochtones lors des audiences publiques tenues récemment à Montréal. Dans son mémoire à la Commission, Hydro-Québec fait cinq recommandations portant sur les grands enjeux des rapports entre autochtones et non-autochtones. Ces enjeux sont la nécessité d'établir un pacte social, l'autonomie gouvernementale, la cohésion territoriale, l'environnement et le développement économique.

En ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, M. Couture a déclaré : « Nous souscrivons naturellement à cet objectif, à condition qu'il se réalise dans le respect des lois et règlements du pays ou d'une manière qui soit compatible avec ceux-ci. »

Le président et chef de l'Exploitation, qui a été l'un des artisans de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, a de plus noté que plusieurs formes d'autonomie gouvernementale autochtone existent au pays depuis de nombreuses années. « Il est donc étonnant, a-t-il dit, que ce principe soulève encore autant de difficultés, mais c'est sans doute parce qu'il demeure mal défini. »

Abordant l'enjeu environnemental, M. Couture a insisté sur l'importance qui doit être accordée à cette question. « Ne serait-il pas possible que la protection de l'environnement devienne un élément central de convergence plutôt qu'une source de conflit ? »

Pour obtenir une copie du mémoire d'Hydro-Québec ou pour toute autre information à ce sujet, vous pouvez communiquer avec la Direction des Relations publiques, 680, rue Sherbrooke ouest, Montréal H3A 2M7. Tél.: (514) 289-5775.

« Ne serait-il pas possible que la protection de l'environnement devienne un élément central de convergence plutôt qu'une source de conflit ? »

✓ Entretien des relations suivies avec les nations autochtones du Québec

Manouane, Kutujuaq, Waswanipi, Betsiamites et Kangirsuk ne sont que quelques-unes des 55 communautés où vivent les 11 nations autochtones du Québec.

Par sa présence sur l'ensemble du territoire, Hydro-Québec est l'un des chefs de file de l'économie québécoise. L'entreprise favorise l'achat de biens et de services dans chaque région et elle recommande l'embauche de la main-d'œuvre locale.

Appliquée aux communautés autochtones, cette politique se traduit par d'importantes retombées économiques.

Les autochtones participent à la fois aux travaux de construction et à l'exploitation. Les contrats accordés par Hydro-Québec peuvent viser autant l'aménagement de routes, de campements et d'aéroports, comme le déboisement et l'érection de lignes de transport et de distribution.

La 12^e ligne de transport, liant La Grande-3 à un poste situé près de Québec, a notamment permis à des entreprises montagnaises, atikamekw et crie d'exécuter des travaux importants. Les entreprises autochtones acquièrent ainsi l'expérience qui leur permet de répondre à d'autres appels d'offres pour des travaux semblables.

✓ Des ententes durables qui prévoient des avantages à long terme

L'aménagement des ressources hydrauliques de la baie James a été l'élément déclencheur des négociations qui ont abouti à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. En vertu de cette convention et de nombreuses ententes ultérieures, les Inuit, les Crie et les Naskapis ont reçu plus de 500 millions de dollars d'Hydro-Québec et des gouvernements du Canada et du Québec.

Ces ententes prévoient également la mise sur pied de sociétés autochtones dotées de budgets qui ont permis la création et l'exploitation de plusieurs entreprises, notamment Air Creebec, Air Inuit, la Compagnie de Construction Crie et Distribution d'énergie crie. Elles jouent un rôle important dans l'exploitation et la réalisation de projets d'Hydro-Québec : de 1989 à 1991, par exemple, Hydro-Québec a accordé des contrats de plus de 5,5 millions à Air Inuit et 108 millions à la Compagnie de Construction Crie.



✓ L'équité en emploi par la formation

La plupart des emplois d'exploitation exigent une formation spécialisée. Les Crie et Hydro-Québec ont donc mis sur pied un programme de formation désigné « Horizon 1986-1996 » par le biais de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention La Grande 1986.

Son but est de permettre aux Crie d'acquiescer la formation pour occuper, d'ici 1996, 150 postes permanents liés à l'exploitation du complexe La Grande.

Pour tenir compte des difficultés qu'éprouveront les Crie à fréquenter des institutions éloignées, dans les régions urbaines du sud du Québec, Hydro-Québec a construit un centre de formation à LG-3. Quelque 50 Crie participent à des cours de formation rémunérés en vue de devenir électriciens ou mécaniciens d'appareillage, ou encore employés de bureau.

✓ Évaluation environnementale et mesures d'atténuation : une participation soutenue

Le service Environnement d'Hydro-Québec, mis en place en 1973, regroupe 200 employés permanents et fait appel à un nombre encore plus grand de conseillers indépendants. À ce jour, Hydro-Québec a consacré plus de 250 millions de dollars aux études environnementales et aux mesures d'atténuation et de mise en valeur relatives à la phase I du complexe La Grande.

Hydro-Québec a mis au point, avec les communautés autochtones, des mécanismes qui lui permettent d'intégrer à ses études des impacts environnementaux les connaissances particulières des autochtones, leurs valeurs et leurs opinions. Ces renseignements, conjugués au savoir qui découle du programme unique de suivi du complexe La Grande, mis en oeuvre il y a plus de 15 ans, permettent à nos spécialistes d'élaborer des mesures d'atténuation qui satisfont les besoins réels des communautés autochtones.

✓ Énergie et environnement : la protection de la planète commence ici

Au cours des 20 dernières années, le Québec a réalisé des progrès remarquables en termes d'efficacité énergétique. En 1992, la consommation d'énergie des Québécois est à peu de chose près la même qu'en 1971.

L'utilisation de l'énergie renouvelable est, après la conservation, le meilleur moyen d'assurer le développement durable. Et l'hydroélectricité est la meilleure source d'énergie renouvelable.

L'électricité comptait pour 20 % du bilan énergétique du Québec dans les années 70, comparativement à 41 % en 1992. Parallèlement, l'utilisation des combustibles fossiles chutait radicalement, tout comme l'émission des gaz causant l'effet de serre et les précipitations acides. Cette amélioration est attribuable à l'utilisation poussée que fait le Québec de ses ressources hydrauliques, qui lui fournissent 95 % de son électricité.

Par exemple, les émissions de gaz carbonique (CO₂) par habitant aux États-Unis et ailleurs au Canada sont le double de celles constatées au Québec. Il en va de même des gaz causant les pluies acides : bioxyde sulfurique (SO₂) et des oxydes d'azote (NO_x).

Ces effets positifs à l'échelle de la planète découlent directement du choix collectif que fait le Québec d'améliorer ses ressources hydrauliques.

« Je suis de lacs et de rivières ».
Claude Gauthier, chansonnier québécois.

Les rivières et lacs occupent une place importante dans la vie de tous les Québécois, autochtones et non-autochtones. Le mandat d'Hydro-Québec, qui est d'alimenter plus de 3 millions de clients en électricité, est donc assorti d'une responsabilité de taille, soit d'utiliser de façon optimale les ressources hydrauliques propres et renouvelables du Québec et, en même temps, assurer l'équilibre de l'écosystème pour les générations à venir.

✓ Les Crie et Hydro-Québec concluent une entente sur des projets à la baie James

Au tout début de l'Année internationale des peuples autochtones, Hydro-Québec, le Grand Conseil des Crie (du Québec), ainsi que les communautés crie de Chisasibi et de Wemindji ont signé le 8 janvier dernier la Convention La Grande (1992)-Opimiscow.

Cette convention prévoit des compensations financières, des travaux remédiateurs et d'autres mesures pour faciliter les activités traditionnelles et permettre à l'entreprise de poursuivre certains projets de la phase II du complexe La Grande, dans la région de la Baie-James.

La compensation atteint 50 millions (indexés), dont 15 millions ont été versés sur-le-champ à des fonds communautaires et 35 millions (indexés) seront échelonnés sur 50 ans.

De cette dernière somme, quelque 8 millions sont versés à un nouveau fonds désigné, en crie, le fonds « Indoho ». Ce verbe signifie se déplacer et exploiter le territoire. Le fonds est destiné à favoriser la chasse, la pêche et le trappage.



« Les Crie et Hydro-Québec peuvent parfois trouver des solutions à des problèmes concrets. » de déclarer le Grand Chef Matthew Coon Come lors de la signature.


✓ Communication et coopération : un nouveau cadre

Les mécanismes de communication permanents et améliorés, prévus dans la Convention La Grande (1992)-Opimiscow, renforceront la coopération entre Hydro-Québec, la nation crie et certaines communautés crie.

Ensemble, les Crie, Hydro-Québec et sa filiale la SEBJ participeront à l'optimisation des mesures remédiateurs pour lesquelles 25 millions ont déjà été prévus dans les budgets de construction. La Société Opimiscow-Sotrac est créée, pour une période de 50 ans, pour surveiller la mise en oeuvre des mesures remédiateurs. Son conseil d'administration est composé d'un nombre égal de représentants des Crie et d'Hydro-Québec.

Un autre comité permanent, ayant aussi une représentation égale Crie-Hydro-Québec, surveille la mise en oeuvre de la convention. Il doit tenir au moins quatre réunions par an.

Vice-présidence Affaires amérindiennes et inuit
75 boul. René-Lévesque Ouest
21^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

 Hydro-Québec

UN MOMENT, UNE JOURNÉE, UNE ANNÉE D'ESPOIR...

Lundi prochain, année internationale et journée nationale des peuples autochtones coïncideront dans le temps. À trois jours de la fête nationale des Québécois, au moment même du solstice d'été, nous sommes tous des mieux disposés à nous détendre et à oublier, pendant un moment, les difficultés de la vie quotidienne qui sont nombreuses par les temps qui courent.

Notre monde fourmille de conflits multiples et trop souvent sanglants. La crise économique touche tous les continents. Même dans les sociétés les plus riches, le fossé ne cesse de s'élargir entre les nantis et ceux qui ne réussissent jamais à atteindre le minimum vital. Pour nous, Atikamekw et Montagnais, ces tristes réalités se conjuguent trop souvent en terme de drames personnels: les échecs sociaux allant parfois jusqu'à la destruction personnelle. Nos propres enfants n'échappent malheureusement pas à cette sombre dynamique.

Pourtant c'est l'espoir qui nous anime, malgré la montée de l'antagonisme qui s'est manifesté à notre égard pendant et après la crise d'Oka. L'espoir demeure aussi malgré les inquiétudes que suscitent chez nous les tentatives ratées de voir inscrit dans la constitution notre droit à l'autonomie gouvernementale et, enfin, malgré la lenteur de notre propre négociation territoriale globale.

L'espoir demeure et cette année il a été renforcé par la remise du Prix Nobel à Rigoberta Menchu, autochtone guatémaltèque, qui, après avoir perdu son père, n'en continue pas moins de travailler à la défense des droits les plus fondamentaux de ses frères et soeurs.

Pour notre part, c'est avec acharnement et bonne volonté, que nous avons redonné un bon rythme de croisière à notre négociation territoriale globale. Depuis janvier dernier, trois tables sectorielles et la table centrale ont réussi à dégager des orientations devant guider la prochaine étape avant la conclusion d'une entente de principe, prévue pour décembre prochain, entre notre organisme, et les gouvernements du Québec et du Canada.

Toute négociation comporte évidemment des enjeux majeurs pour chacune des parties. Dans notre cas, la protection de nos territoires, la promotion de notre culture et l'assurance d'une part importante d'autonomie accordée à nos gouvernements, constituent la clé de voûte de l'ensemble des propositions que nous défendons depuis des années. Nous percevons chez nos interlocuteurs une volonté de répondre à nos aspirations, bien que celle-ci soit, à nos yeux du moins, trop souvent limitée par des règles constitutionnelles, juridiques ou administratives. Les ententes conclues avec les peuples autochtones doivent pourtant dépasser les cadres habituels de l'administration publique. Notre histoire, particulière en ce pays, nous procure un statut protégé par la constitution. Notre culture, que nous voulons maintenir, nous pousse à continuer à faire certaines choses à notre façon.

Notre objectif final est peut-être trop méconnu par les Québécois. Nous sommes d'ici et depuis toujours. Nous avons partagé nos ressources, nous avons offert notre accueil et nous avons cru en la bonne volonté de la plupart des personnes qui sont venues s'établir parmi nous ou près de nos communautés. Cependant nous avons vécu pendant plus d'un siècle sous un régime colonial qui ne peut plus perdurer aujourd'hui. Les efforts pour établir de nouvelles assises à nos territoires, à notre culture et à nos pouvoirs se déploient aussi bien sur la scène internationale qu'ici même au Québec. Nous partageons l'espoir de millions de personnes appartenant comme nous à des peuples autochtones. Cet été, nous poursuivons notre négociation tout en participant aux travaux des Nations Unies visant à l'adoption d'une déclaration universelle de nos droits à titre de peuples autochtones. Nos racines pulsent leur nourriture dans le continent américain et nos aspirations traversent les frontières.

À quelques jours d'intervalle, nos fêtes respectives devraient nous rapprocher dans notre quête de dignité, d'autonomie et de liberté. Ces valeurs sont universelles et, pour le demeurer, exigent constamment d'être incarnées localement par toutes les personnes et tous les peuples.

René Simon
président



LE CONSEIL DES ATIKAMEKW ET DES MONTAGNAIS

LES AUTOCHTONES

La Commission royale en quête d'une réconciliation

Le juge Dussault est déterminé à «transformer les attitudes»

PIERRE CAYOUILLE

Paver la voie à une réconciliation entre autochtones et non-autochtones et jeter les fondements d'une nouvelle relation.

Ainsi pourrait-on résumer l'ambitieux rôle de la Commission royale sur les peuples autochtones.

Créée en août 1991 par le premier ministre Brian Mulroney, la Commission a, en effet, un mandat très large. Tandis que se poursuit la détérioration du climat entre autochtones et non-autochtones, la Commission a pour mission de s'attaquer de front à la racine du mal. «Travailler à la transformation des attitudes et des mentalités est une tâche fort difficile», reconnaissait d'ailleurs le coprésident, M. René Dussault, à l'occasion d'audiences publiques à Montréal.

Dans cet esprit, les commissaires se penchent tour à tour sur l'histoire des relations entre peuples autochtones et la société canadienne, la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale autochtone, le statut juridique des traités, la Loi sur les Indiens, l'administration de la justice, de même que sur la situation sociale, économique et culturelle des autochtones.

«L'idée que les peuples autochtones ont été les premiers à gouverner ce territoire a des conséquences sur l'équilibre des droits et des responsabilités dans le Canada d'aujourd'hui, conséquences propres à insuffler à ses institutions un esprit de tolérance et de respect. Or, c'est le contraire qui s'est produit. Les autochtones, tant individuellement que collectivement, sont confrontés à une société non-autochtone qui, dans l'ensemble, méconnaît leur culture, pratique l'exclusion sociale et se montre irrespectueuse à leur égard», constatait le juge Dussault lors des audiences de Montréal.

La Commission a tenu deux grandes séries d'audiences, au printemps et à l'automne 1992. Les commissaires ont littéralement sillonné le pays, de Gander

(Terre-Neuve) à Old Crow (Yukon). Ils ont rencontré plus de 72 communautés et amassé plus de 20 000 pages de témoignages.

La Commission s'est arrêtée au Québec, début mai, pour étudier les relations entre Mohawks et Québécois. «Il s'agit d'un point extrêmement névralgique de notre travail», a alors admis M. Dussault.

À la fin du mois de mai, les commissaires ont poursuivi leurs travaux à Montréal. Cette fois, Hydro-Québec et le Grand Conseil des Cris sont venus exprimer

leurs griefs et proposer des solutions à l'interminable et apparemment insoluble contentieux sur le développement hydroélectrique. De nombreux regroupements non-autochtones, gens d'affaires, églises, syndicats et groupes de femmes, ont également défilé devant les commissaires.

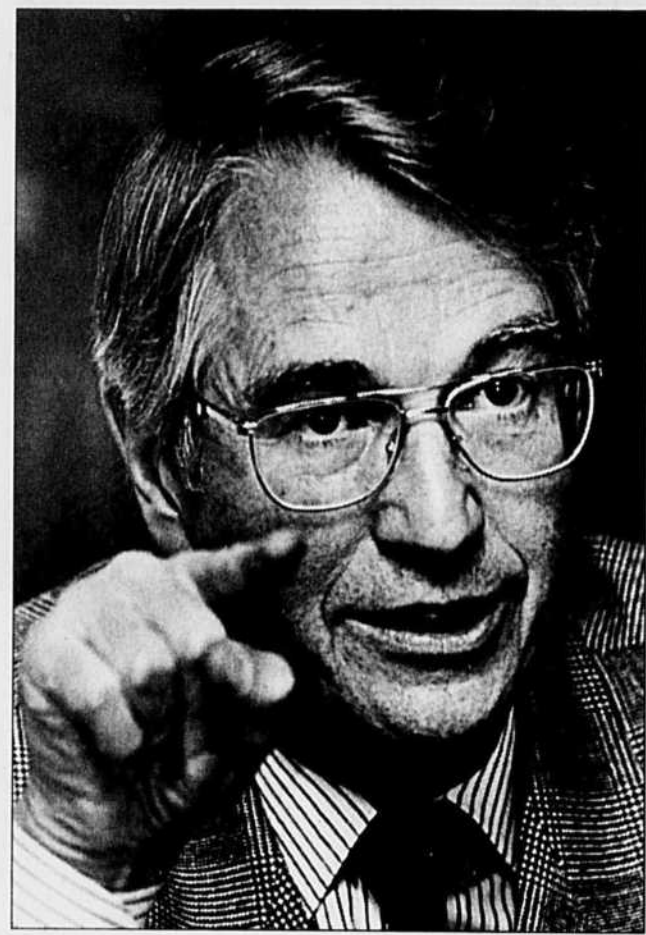
Depuis le début de ses travaux, la Commission a reçu plus de 1400 mémoires.

Une quatrième série d'audiences aura lieu l'automne prochain.

Les travaux de la Commission royale sur les peuples autochtones coûteront environ 40 millions\$ aux contribuables canadiens. Le rapport final devrait être déposé à l'automne 1994.

La Commission royale sur les peuples autochtones dispose d'un budget de 8 millions\$ pour permettre à 142 groupes de préparer des mémoires substantiels.

Entretemps, la Commission publie régulièrement des rapports d'audiences et des documents de réflexion. Le dernier en lice, déposé cette semaine, fait suite à la «Table ronde sur les questions judiciaires» tenue en novembre dernier. Dans un rapport de plus de 510 pages, les commissaires font d'état du large consensus qui s'est dessiné sur l'urgence d'une réforme. Pour les peuples autochtones, le système judiciaire canadien s'avère «un échec retentissant» et sa transformation demande beaucoup plus qu'une simple intégration des autochtones dans le cadre institutionnel actuel.



Le juge René Dussault

PHOTO JACQUES NADEAU

Merci
à nos
partenaires
inuit et
autochtones

Les élus et élues municipaux des villages suivants:

Akulivik	Kuujuaq
Aupaluk	Kuujuarapik
Inukjuak	Povungnituk
Ivujivik	Quaqtaq
Kangiqualujuaq	Salluit
Kangiqualujuaq	Tasijuaq
Kangirsuk	Umiujaq

Les organismes autochtones:

La Corporation Waskahegen
et Habitat Métis du Nord

Société
d'habitation
du Québec

Québec

LES AUTOCHTONES

La difficulté d'être Iroquois

Les Mohawks divisés entre la tradition et la guerre

ANDRÉ PICHÉ

Les Mohawks sont de la confédération des Six nations ou Haudenosaunee, le peuple de la Maison longue, les Iroquois. Dans leur langue, ils sont de Kanienkeh, le pays de la pierre à feu. Bien que la majorité de la nation iroquoise réside aux États-Unis, les Mohawks forment la communauté autochtone la plus nombreuse au Québec avec plus de 12 000 habitants, répartis principalement dans trois villages. La multiplicité de leurs appellations n'a d'égal que la complexité de leur organisation socio-politique, qui prête au doublement et à la division.

Comme chez d'autres nations autochtones, la chefferie iroquoise n'assume pas une fonction coercitive. Le chef spirituel, le roiane est non armé et doit assurer la grande paix, dite kayanereko-wa. Il est désigné, non pas élu, par les mères de clans pour siéger au Conseil de la confédération des Six nations, composé de 50 membres. Neufs d'entre eux sont issus des trois clans de la nation mohawk et ils siègent également à la Maison longue de leur collectivité.

Cette même structure traditionnelle est reproduite dans chacune des communautés au Québec, soit Kahnawake, Akwesasne et Kanesatake. Elle est théoriquement autonome par rapport à n'importe quelle instance de gouvernement, que ce soit au niveau de la confédération, de la nation, du village ou du clan. Il est plus approprié en fait de parler d'organisation circulaire plutôt que pyramidale. Au sens historique, ceux invités à s'asseoir autour du cercle se considèrent comme les véritables représentants de la nation mohawk.

Aux traditionalistes s'ajoutent les «progressistes», ou les élus de la structure fédérale du Conseil de bande de chaque village. Ce sont eux qui transigent avec les gouvernements et ont aussi leur Maison longue. Le processus électoral ainsi que le mandat du conseil varient selon les pratiques de chaque peuple autochtone. Les traditionalistes rejettent ce système électoral enchaîné dans la Loi sur les Indiens et se lèvent comme seuls détenteurs de la culture iroquoise.

Au cours des années 80, des divergences et scissions entre traditionalistes et la montée des «warriors» ont compliqué une situation déjà amplement problématique. Guerriers et «faux» traditionalistes, répudiés par les «vrais», for-

ment eux aussi leur gouvernement à l'intérieur d'une Maison longue. Résultat: Kahnawake compte trois conseils ou trois gouvernements, où tous s'affirment représentatifs dans leur Maison longue respectivement. Cohabitent tant bien que mal, le Conseil de la nation mohawk, le Conseil de bande et le Conseil de la nation. Ce dernier est composé de guerriers et de transfuges associés au commerce de cigarettes, à l'exploitation des salles de jeux et à tout ce que l'état de guerrier nécessite comme matériel.

La communauté d'Akwesasne chevauche sur les juridictions du Québec, de l'Ontario et des États-Unis sur le Saint-Laurent, près de Cornwall. En 1987, la loi américaine a légalisé une pratique ayant déjà cours depuis quelques années en permettant l'établissement d'un bingo géré par les Amérindiens. Les affaires roulent rondement et font bouler de neige du côté québécois. L'écart s'intensifie entre les traditionalistes et les membres du Conseil de bande qui s'adonnent à cette activité. Pire, la division s'installe chez les traditionalistes.

Les retombées économiques dépassent toute attente. Avec le chômage qui sévit, certains voient une belle occasion pour émanciper toute la communauté. Après tout, les profits annuels de trois millions\$ générés par les bingos chez les frères de la nation Seneca n'ont-ils pas permis la mise en oeuvre de programmes communautaires? Pour les traditionalistes, c'est-à-dire, les chefs accrédités au sein du Conseil de la confédération, cette approche est tout à fait incompatible avec la culture mohawk.

Une fois en marche, la locomotive est impossible à freiner. Les intérêts privés empiètent sur les aspirations de la communauté. Vers la fin des années 80, la Société des Guerriers, les «warriors», entre en jeu. Mûs par l'idéologie du «Red Power» amorcée dans les années 1970, ils s'imposent comme les gardiens de la tradition. Les autorités locales et les relations entre les individus sont bouleversées à Akwesasne. Pour éviter les représailles, les chefs pacifistes doivent se taire.

Les revendications de différentes communautés deviennent la cause des «warriors». La vieille pratique de non ingérence dans les affaires des autres n'est plus respectée d'où les crises à Kahnawake et Kanesatake en 1990.



PHOTO JACQUES NADEAU
Joe Norton, de Kahnawake, un des chefs mohawks.

Les Hurons visent l'avenir forts du passé

FRANCINE BORDELEAU

Il est facile, pour peu que l'on soit distrait, de traverser le Village Huron, que ses quelque 2500 habitants appellent Wendake, sans s'en rendre compte. Rien ne marque vraiment la transition entre le territoire de Loretteville, en banlieue de Québec, et celui de la réserve autochtone. Mêmes bungalows, mêmes rues, même aysage à part quelques boutiques typiques d'articles de cuir, de «souvenirs» et d'artisanat et le nom des rues comme Max Gros-Louis, Alphonse T. Picard, Nicolas Vincent, Rivière du Serpent, etc.

A première vue, les membres de la nation Huronne-Wendat, environ 2700 si l'on compte les personnes vivant hors-réserve, vivent comme les Blancs.

C'est à la fois vrai, et faux. Pour tout dire les Hurons, confrontés, à l'instar des autres nations autochtones, à la modernité, «sont arrivés à un point tournant de leur Histoire», dit Jocelyne Gros-Louis, Grand Chef de la nation huronne-wendat: ils en sont à chercher une sorte d'équilibre entre deux mondes, deux cultures.

Ainsi, même si les Hurons vivent en milieu urbain, au moins les tiers s'adonne à la chasse, à la pêche et au trappage. «Par ailleurs nous avons des valeurs très différentes avec un système basé sur le partage, la fierté, la famille élargie, la vie au jour le jour plutôt que la prévoyance et nous continuons de les transmettre à nos enfants», poursuit Mme Gros-Louis.

Cette culture, on veut la préserver. C'est pour-

quoi le Conseil de bande, de concert avec les citoyens, travaille à la mise sur pied d'un centre archivistique pour regrouper tous les documents, éparpillés, traitant de l'Histoire des Hurons et, éventuellement, des autres nations et d'un musée. Plusieurs membres de la nation demandent aussi une «maison longue», près de la rivière: un espace où pratiquer les rites et coutumes traditionnels. D'autres ont souhaité que la langue huronne soit enseignée à l'école de Wendake.

En même temps que ce «mouvement salutaire de retour aux sources», comme dit Jocelyne Gros-Louis, la Grand Chef Wendat parle de développe-



Jocelyne Gros-Louis

ment économique malgré la Loi sur les Indiens qui ne permet pas aux autochtones d'être propriétaires de leur terrain.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les revendications territoriales des Hurons et leur projet d'autonomie gouvernementale. «On veut s'assumer, mais on ne pourra pas le faire avec un territoire gros comme un 25 sous», prévient Mme Gros-Louis.

Au coeur des demandes de la nation Wendat: une terre de 40 arpents, correspondant à l'actuelle municipalité de Val-Bélair, dans la grande région de Québec, qui était auparavant une réserve vendue à l'encan au début du siècle.

Il reste à décider du sort qu'on fera au fameux Traité de Murray, retrouvé par les frères Sioui, et dont la validité a été reconnue par la Cour suprême du Canada. Ce Traité, signé au XVIIIe siècle par le premier gouverneur britannique du Canada donnait aux Hurons, sur l'immense territoire compris entre la rivière Richelieu et la rivière Saguenay, la Laurentine, les droits de chasse, de commerce, de libre circulation et de pratiquer leurs us et coutumes. Toutefois, le Traité n'est pas encore officiellement considéré dans les négociations.

La nation Huronne-Wendat veut obtenir soit un territoire équivalent à ceux revendiqués, soit une compensation financière, ou encore un mélange des deux. «Nous avons appris aux Blancs à vivre et à s'adapter ici. En contre-partie nous voulons les moyens de vivre à l'heure du XXIe siècle», dit Jocelyne Gros-Louis.

De la truculence de Max à la transparence de Jocelyne

FRANCINE BORDELEAU

Le 14 août 1992, après le règne de plus de 25 ans, le puissant et pittoresque Grand Chef de la nation Huronne-Wendat, Max Gros-Louis, a été prié, par une écrasante majorité d'électeurs, de céder sa place à Jocelyne Gros-Louis.

Parce qu'elle tient le langage de la transparence et de la conciliation, Jocelyne Gros-Louis (aucun lien de parenté avec Max), la première femme à être élue Grand Chef de nation, incarne une sorte de force tranquille rassurante et modérée.

Avant les élections, Mme Gros-Louis était bien connue de l'ensemble de ses pairs autochtones par son implication sociale et communautaire. Elle-même victime, depuis son mariage il y a plus de 20 ans, d'une Loi sur les Indiens qui enlevait leurs droits et leur statut aux femmes qui épousaient un non-Amérindien et aux enfants issus de ces unions mixtes, Jocelyne Gros-Louis a ainsi été à la tête du groupe de 400

femmes amérindiennes qui ont mené la saga judiciaire devant conduire à la modification de cette loi.

À l'instar des autres femmes autochtones ayant perdu leur statut, la future Grand Chef fut obligée de quitter la réserve. Son premier grand combat, elle le mènera quelques années plus tard, lorsque son fils aîné aura l'âge d'aller à l'école.

«Je me suis battue pour que mes trois enfants puissent fréquenter l'école de la réserve», dit-elle. Plusieurs femmes profiteront de cette bataille.

Comme elles profiteront, à partir de 1979, de la fondation du Centre d'amitié autochtone. «Sans doute la plus belle initiative de Jocelyne Gros-Louis à ce jour», s'enthousiasme l'un de ses proches conseillers.

Situé à Loretteville, juste à côté de Wendake, le Centre aide les Amérindiens ayant quitté leur région à apprivoiser le milieu urbain et une culture différente. Ils trouvent ici un

support technique et administratif en plus de la possibilité de créer des liens avec d'autres autochtones. Mais l'organisme a rapidement vu affluer des Amérindiens aux prises avec divers problèmes: femmes victimes de violence conjugale, jeunes toxicomanes...

Mme Gros-Louis est restée directrice générale du Centre et continue d'y consacrer une bonne partie de son temps. Voilà qui illustre bien le style du nouveau Grand Chef. Impliquée, comme la plupart des autres dirigeants autochtones, dans les deux gros dossiers du territoire et de l'autonomie gouvernementale qui font l'objet de négociations avec Ottawa et Québec, Jocelyne Gros-Louis voit toutefois comme une priorité

l'amélioration du quotidien des siens. «Éducation, culture, développement économique, habitation: il y a beaucoup à faire», dit-elle.

Elle rappelle le temps où les Hurons, qui ont jadis exploité, avec succès, leurs propres industries manufacturières, avaient fait de leur réserve et des alentours le centre du cuir au Canada. Il s'agit maintenant de trouver des formes de développement économique modernes, adaptées au monde d'aujourd'hui.

Elle veut aussi redonner aux femmes la place qui leur revient. «Traditionnellement, les femmes étaient toujours consultées dans le processus de décision. Il faut y revenir».

COMMISSION INTERNATIONALE POUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES



Indépendante de toute obédience politique ou religieuse, la C.I.D.P.A. vise à promouvoir les droits des peuples autochtones en recueillant et diffusant des témoignages sur la situation des peuples autochtones du monde entier.

Envoyez-moi plus d'information sur la C.I.D.P.A.:

Nom et adresse:

.....

Envoyer à:
Benoît Giasson, président
C.I.D.P.A. - Québec
4624, rue Chambord
Montréal, Québec
H3J 3M7



ᐱᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
INSTITUT CULTUREL
AVATAQ

Organisation autochtone sans but lucratif qui vise à la protection et à la diffusion de la culture et de la langue inuit du Nunavik. Présidente: Mary Palliser.

L'Institut comprend un service d'archéologie, un centre de documentation (photos historiques, histoire orale, archives), et possède une collection d'oeuvres d'art inuit.

Principaux projets et réalisations:

- Organisation des Conférences des Aînés Inuit;
- Musée Daniel Weetaluktuk, Inukjuak et programme de construction de musées dans les collectivités inuit;
- Projet NunaTop, collecte et officialisation des toponymes inuit;
- Revue TUMIVUT et autres publications trilingues;
- Dictionnaire inuktitut, Médecine traditionnelle, Souvenirs des Aînés, Compte-rendus des Conférences des Aînés.

Pour plus de renseignements:

Inukjuak, Qc 294, Carré St-Louis
 JOM 1M0 1^{er} étage
 (819) 254-8919 Montréal, Qc H2X 1A4
 1-800-361-5029 (514) 844-0109

Dix ans de développement dans le Nord québécois

Amorcée en 1983, à la suite d'une entente Canada-Québec, la construction d'un réseau de douze aéroports dans les villages inuit est maintenant terminée.

Transports Québec, maître-d'œuvre du projet, a relevé les défis posés par la rigueur du climat, la courte saison d'été, la nature du sol et l'isolement.

La population autochtone profite désormais d'un service régulier, efficace et sécuritaire de transport des passagers et des marchandises. Parce que là-bas... c'est l'avion qui sauve des vies, livre les denrées essentielles et contribue au développement des communautés.

Aéroports nordiques 1983-1993

ON VA DE L'AVANT

Transports Québec

Québec

LES AUTOCHTONES

Cris et Naskapis disent avoir été floués

Des droits ancestraux en échange de services essentiels

ANDRÉ PICHÉ

«On croit que la question des Cris est réglée maintenant que nous avons des installations sanitaires et des services de santé. C'est un peu comme si on disait aux francophones hors Québec qu'il n'y a plus de problème depuis que leur espérance de vie a rejoint la moyenne nationale.»

L'homme qui parle ainsi s'appelle Diom Roméo Saganash, vice-président du Grand conseil des Cris.

«Vous savez, poursuit-il, les Cris sont le seul groupe au Canada à avoir cédé des droits pour obtenir des services essentiels, services que le Québec s'engageait à fournir de toute façon.»

La Convention de la Baie James et du Nord québécois a judiciairisé les rapports entre les Cris et les gouvernements. «Depuis 1978 et jusqu'à aujourd'hui, nous sommes constamment devant les tribunaux. L'entente est la cause de notre mésentente», reprend Roméo Saganash.

Le litige s'engage dès le pre-

mier article au chapitre des dispositions principales de la Convention. Le Chef relit pour lui-même quelques lignes qu'il a dû lire maintes et maintes fois: «En considération des droits et des avantages accordés... les Cris de la Baie James renoncent, abandonnent et transportent par les présentes toutes leurs revendications, droits, titres et intérêts autochtones, quels qu'ils soient, aux terres et dans les terres du Territoire et du Québec...»

Par ailleurs, la situation a continué d'évoluer depuis la reconnaissance des droits des Premières Nations. Dans le cadre de la politique nationale qui stipule qu'une négociation doit regrouper au moins deux nations, la Loi sur les Cris et les Naskapis est adoptée en 1984. Cette dernière rend caduque pour eux seuls celle sur les Indiens et offre aux deux groupes des compétences administra-

tives, avec transfert de fonds occurrent.

Plus de 400 Naskapis habitent le village de Kawawachikamach, à quelques dizaines de kilomètres au nord-est de Shefferville. Village inauguré en 1984, il résulte de la Convention du Nord-Est, signée en 1978.

C'est le seul lieu d'implantation naskapi au Québec et au Canada. La Convention leur accorde également un territoire exclusif de chasse et de pêche et une indemnité financière. Ce qui augurait bien s'est assombri par la fermeture de Shefferville et les pertes d'emplois qu'a encaissées la communauté. Les Naskapis cherchent encore des solutions pour se relever de cette impasse économique.

Les huit villages cris sont localisés au nord de l'Abitibi et sur les pourtours de la Baie James. Dispersés sur un immense territoire, les 10 500 Cris forment la troisième nation

autochtone en importance démographique. M. Saganash mentionne que le tiers de la population s'adonne aux activités économiques traditionnelles.

L'article 8.1.3 de la Convention de 1975 soulève de fait la possibilité de travaux futurs pour l'aménagement du complexe Grande Baleine. La clause précise que seules les implications écologiques seront considérées et que les Cris «ne peuvent invoquer des facteurs ou répercussions sociologiques pour s'opposer auxdits aménagements ou les empêcher.»

«Nous proposons des alternatives plus rationnelles au développement massif. Par exemple, nous pourrions développer un certain tourisme, écologique ou d'aventure. Et pourquoi pas commercialiser la chasse et la pêche? En assurant notre développement économique, nous garantissons notre avenir et notre souveraineté.»

Un jour, nous répondrons aux questions de nos peuples amis par des vocables de trois lettres: ce sera oui ou non.»



Roméo Saganash

Les Abénakis entre l'ombre et la lumière

FRANCINE BORDELEAU

Sur la liste officielle des Abénakis (mot signifiant «l'homme qui habite la terre de l'aurore»), qui appartiennent à la grande famille des Algonquins, ils ne sont guère plus de 1300 dispersés au Canada et aux États-Unis. La moitié vit au Québec. Odonak, réserve située au cœur d'un quadrilatère formé des villes de Sorel, Drummondville, Nicolet et Trois-Rivières, en regroupe autour de 350. Wolinak, presque au cœur de Bécancour, compte moins de 100 habitants, mais environ 300 membres, les autres vivant hors-réserve. «Mais nous n'avons pas peur de disparaître», dit Jean-Louis O'Bomsawin.

«La vie, à Odonak, est relativement confortable», ajoute-t-il. Pour ce membre du Conseil en éducation des Premières Nations, la plupart des réserves autochtones connaissent, du reste, depuis quelques années, une évolution continue et des améliorations positives. Ici, en tout cas, pas de taux de chômage scandaleux. La réserve ne compte que quelques entreprises artisanales, mais la majorité de ses résidents travaille à l'extérieur. Il n'y a pas, non plus, de taudis. Les Abénakis sont peut-être sur le point de perdre leur langue, mais cela a provoqué une prise de conscience chez les membres de la nation, selon Louis O'Bomsawin.

Cette prise de conscience fait toutefois qu'à Odonak, on voit maintenant davantage la différence entre une situation «relativement confortable» et une situation idéale. Les Abénakis commencent ainsi à déplorer qu'il n'y ait pas même d'école primaire sur le territoire de la réserve. Et si le chef Fernand Robert O'Bomsawin, qui est aussi le président du Grand Conseil de la nation abénakise, ne veut guère s'aventurer sur la question très très chaude des revendications territoriales, qui, dit-il, ne seront pas publiques avant l'automne, il ne fait pas ses griefs contre la Loi sur les Indiens. «Une

loi qui ne reconnaît même pas les autochtones de la troisième génération», dit-il.

Son de cloche similaire entendu chez André Bernard, le chef de Wolinak. «Nous avons engagé une série de pressions pour faire changer cette partie de la loi qui nous menace tout particulièrement, nous les Abénakis, parce que nous formons désormais une petite communauté», soutient-il.

Contrairement à Odonak, Wolinak connaît un taux de chômage qui gravite autour de 70%. Ici, toutes les coupures gouvernementales sont ressenties comme une catastrophe. Amputation de 28% du fonds alloué au développement économique, fin du contrat du seul policier autochtone qui sera congédié la semaine prochaine et, depuis 1991, le refus d'Ottawa de subventionner les frais d'inscription pour ceux qui retournent aux études. «La dépense n'était pas bien grosse, commente le chef Bernard. Et cette décision est déplorable parce que pour les communautés, l'éducation est une priorité.»

L'agrandissement du territoire de Wolinak est tout aussi prioritaire. «On vit sur un km²; pour l'instant, il nous faut d'inscription pour ceux pour 40 à 45 maisons supplémentaires.»

Ca, c'est en attendant que le gouvernement réponde aux autres revendications territoriales de Wolinak. On parle ici de la «revendication de Crespien», qui correspond à un territoire du Lac-Saint-Jean ayant appartenu jadis aux Abénakis. Le chef Bernard négocie actuellement pour une compensation monétaire ou une compensation territoriale qui équivaut au village de Saint-Nérée de Bécancour. «Les petites communautés commencent à bouger, dit-il,

et, par-delà ces revendications, à prendre elles-mêmes en charge leurs problèmes quotidiens. L'alcoolisme, la toxicomanie, on connaît, dit André Bernard, mais on y consacre beaucoup d'efforts de prévention et d'information, et on est à élaborer un programme de santé.»

Les Algonquins se méfient de l'autonomie

Richard Kistabish y voit un danger de concession à la misère

CLAUDE PINEAULT

La question de l'autonomie gouvernementale ne palliera pas tous les problèmes des communautés autochtones; c'est la pire erreur qu'elles puissent faire de brûler des étapes et de s'aventurer immédiatement dans le global, maintient avec fermeté M. Richard Kistabish, personnalité de la communauté algonquine de Grand-Lac-Victoria, regroupant près de 300 personnes.

La logique, argumente-t-il, serait de procéder secteur par secteur, en les développant de manière appropriée et réfléchie. Ce qui l'amène à dire qu'il est tout à fait contre la démarche actuelle de certaines autorités autochtones politiques dans l'attente directe de l'autonomie gouvernementale.

Même s'il partage l'avis qu'il importe d'avoir plus de pouvoirs pour progresser et se développer, M. Kistabish, qui agit, depuis quelques années, à titre d'aide-conseil à la coordination des activités des professionnels, dont la majorité sont des Québécois, dans le domaine social et de

la santé à Grand-Lac-Victoria, privilégie, notamment, une approche humanitaire de l'autonomie. Misant fortement sur la cohabitation dans les revendications territoriales de sa communauté, Richard Kistabish, qui a été Chef de bande à Pikogan de 1978 à 1980, dénonce le peu de considération des deux ordres de gouvernement quant à l'atteinte de l'autonomie du peuple algonquin, qui ne jouit d'aucun espace pour assurer le développement de sa culture, de sa tradition et de sa langue, dont la seconde est française.

On dénombre neuf communautés algonquines au Québec, concentrées principalement en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue. D'où une population algonquine totale de 6842 âmes dont 4170 résidents, selon le recensement de 1993 des Affaires indiennes et du Nord du Canada.

D'après M. Kistabish, des faits historiques ont concouru à la perte de dignité, de fierté, de valeurs morale, spirituelle et culturelle, ajoutant que cette situation très inconfortable n'est pas exclusive au peuple algonquin, mais se vit également dans les

différentes communautés autochtones à travers le pays. «Nos jeunes, déplore-t-il, ne peuvent plus en prendre aujourd'hui; à un certain moment donné, croit Richard Kistabish, ils vont mettre un frein au suicide et commencer à verbaliser leur état.»

Devant les profondes absences de valeurs humanitaires, constate l'ex-chef algonquin, les jeunes n'ont d'autre alternative à l'heure actuelle que d'éteindre leurs douleurs tantôt par l'abus d'alcool, tantôt par le suicide. «Notre communauté, dit-il, ne demande rien d'autre que d'avoir un endroit au soleil et une place pour s'y abriter. Il est certain, qu'il va falloir réfléchir aux affaires modernes et s'habituer aux technologies de l'heure dans la société actuelle». M. Kistabish se dit convaincu que l'addition d'autres valeurs à la culture algonquine permettra de la préserver.

De l'opinion de M. Kistabish, il est impossible, pour n'importe quelle nation autochtone du Québec, de vouloir conserver sa culture telle qu'elle était il y a de cela un siècle et plus. Pour lui, c'est de se cacher derrière la vérité que de faire valoir de tels ar-

guments pour avancer ou évoluer.

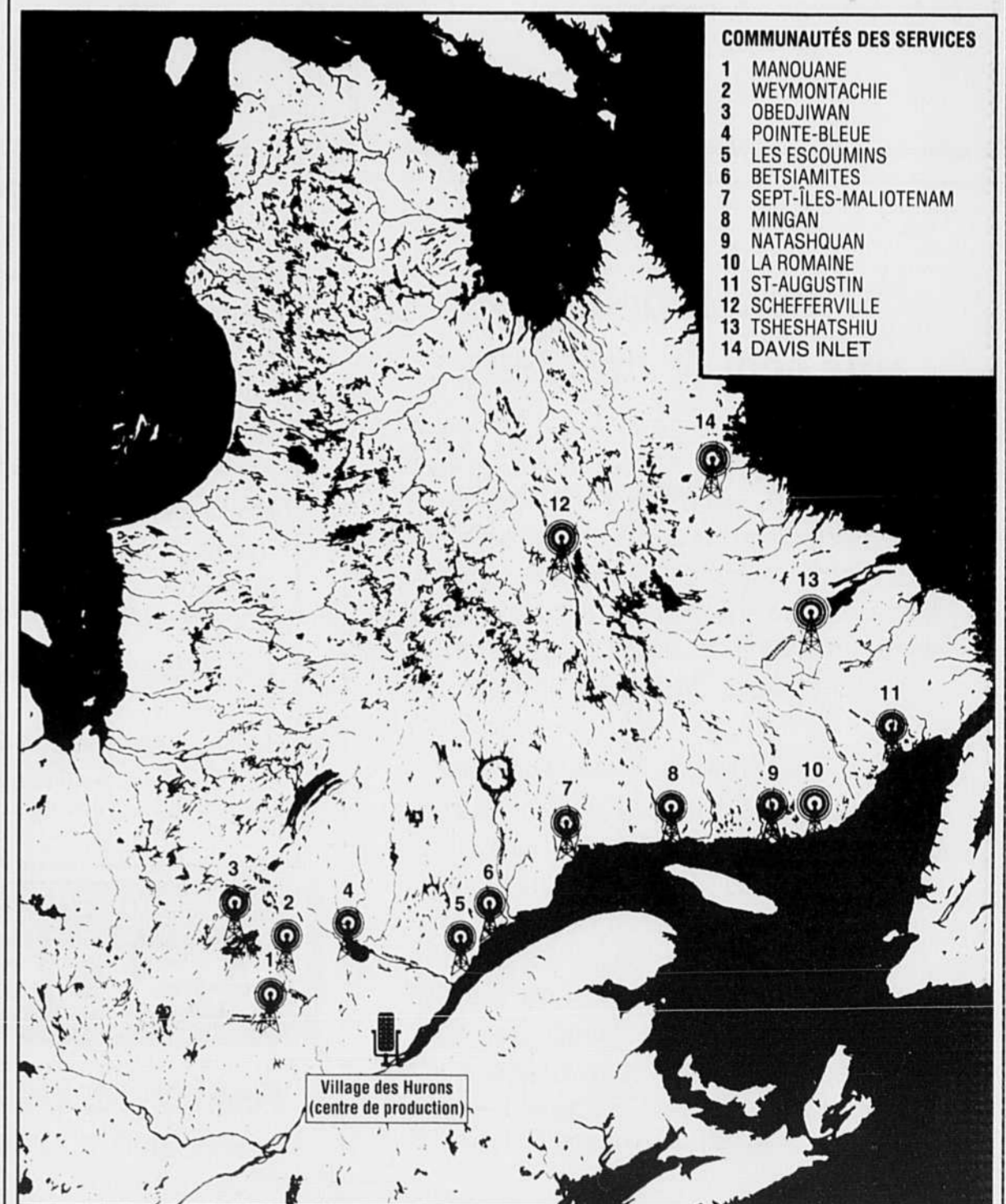
«Si l'on veut, insiste-t-il, que les immigrants ou les autochtones s'intègrent à la société, celle-ci devra adopter, de son côté, un minimum de vestiges culturels qui existent dans ces communautés.»

L'idéal, souhaiterait-il, serait d'obtenir une volonté politique de masse et non une volonté individuelle provenant d'un ministre ou d'un député.

De conclure Richard Kistabish, il nous reste, heureusement, les rendez-vous historiques que sont la Constitution, qui n'est toujours pas réglée, et l'indépendance du Québec, qui nous rapprocherait du peuple québécois: «Deux rendez-vous importants qu'il ne faut absolument pas manquer!»



SOCIÉTÉ DE COMMUNICATION ATIKAMEKW-MONTAGNAIS INC.
85, Chef Maurice-Bastien, C.P. 329, Village des Hurons, Wendake, QC GOA 4V0
Tél.: (418) 843-3873 / Fax: (418) 845-4198



Le réseau SOCAM: une voix écoutée, un service efficace et rapide au service des nations Autochtones Atikamekw et Montagnais.

Présentez vos messages publicitaires dès maintenant au réseau de radiodiffusion des Atikamekw-Montagnais.

La programmation réseau est écoutée par 81.4% des plus de 15 ans dans l'ensemble des communautés.

(Source: sondage du Groupe Léger & Léger, juillet 1992)



YOUR BEST VALUE
for
ALL YOUR NEEDS

EXPERIENCE - over 20 years Serving the north

RELIABLE - all inquiries & orders processed on a personalised basis

SHIPMENTS - proper packaging for sealfit, air cargo, mail.

Magneto Electricité d'auto (1976),
8500, boul. Jules Léger, Anjou.
Tél.: (514) 351-1220
Fax: (514) 351-9680.

EUGÈNE LAVOIE INC.
COURTIERS D'ASSURANCES

est fier d'être le COURTIER D'ASSURANCE de plusieurs corporations et municipalités importantes du Nouveau-Québec.

Notre expérience et nos connaissances des besoins des institutions et des résidents du Nord nous permettent de vous offrir le meilleur service.

PERSONNES RESSOURCES:

Incendie, Automobile, Responsabilités:

M. Robert Lavoie • Mme Danielle Beaulé • M. Régent Légaré

Transport Maritime, Cargaison:

M. Jules Clément • M. Richard Lavoie

5600, boulevard des Galeries, bureau 310, Québec (Québec) G2K 2H6
Tél.: (418) 627-1080 Fax: (418) 627-1991

LES AUTOCHTONES

Montagnais et Atikamekw à la veille d'un nouveau pacte

ANDRÉ PICHÉ

Les 12 000 Montagnais vivent sur la Côte nord et au lac Saint-Jean. Poussés par le moderne, retenus par la tradition, ils ont décidé de prendre le tournant du siècle par le développement économique.

Pour répondre à une exigence fédérale qui implique qu'une négociation doit regrouper au moins deux nations, Montagnais et Atikamekw joignent leurs efforts et fondent leur organisme de revendication. En 1975, le Conseil des Atikamekw et des Montagnais (CAM) prend forme.

Les Atikamekw sont au nombre de 4000 et sont répartis dans les villages de Manouane, Obedjiwan et Weymontachie, en Haute-Mauricie. Décimés par les épidémies et les «guerres du castor», des Iroquois en quête du monopole des pelleteries, les familles survivantes se refont une vie avec un groupe dit les «Têtes-de-Boules», venus du lac Supérieur pour s'installer dans leur région actuelle. Ils conserveront cette désignation jusque dans les années 1970.

La même année de la fondation du CAM, le ministre fédéral Jack Epp accepte le principe de la négociation territoriale. En 1979, Ottawa répond à la demande de négociation globale et le gouvernement du Québec emboîte finalement le pas vers la fin de 1980. Treize ans et quelques acquis plus tard, les travaux pourraient connaître un point tournant ce lundi 21 juin, alors que les représentants respectifs du CAM, des gouvernements du Canada et du Québec se retrouveront à la table centrale pour établir un protocole d'ententes administratives et pré-consensuelles. On espère parvenir à une entente de principe en décembre prochain.

Comme le souligne René Simon, président du CAM, la participation autochtone implique une vigilance constante face à des parties qui se relaient au gré des dossiers. On doit ainsi transiger avec plusieurs ministères des administrations fédérales et provinciales.

«Nous avons apprécié l'initiative du ministre Sirros d'amener un groupe de députés pour visiter nos territoires. Les politiciens des milieux urbains ignorent tout de notre réalité et cette méconnaissance provoque des incompréhensions à notre égard», dit le président du CAM.

Le territoire revendiqué représente quelques 550 000

km² dans les régions de la Mauricie, du Lac Saint-Jean, du Saguenay et de la Côte-Nord. Tout groupe autochtone doit faire la preuve de son occupation historique devant le gouvernement fédéral. Une fois ceci accompli, on procède à l'extinction des droits à partir de nouvelles définitions quant aux pouvoirs, responsabilités, indemnités et redevances. C'est un peu un nouveau truc où l'on renonce à une portion du passé en misant sur le futur.

Au CAM, on parle plutôt d'échange de droit. Signe des temps, c'est d'ailleurs l'ambiance des négociations. Il y aura mutations de juridictions fédérales au niveau provincial avec participation partagée ou unilatérale des Atikamekw et des Montagnais. En d'autres termes, cela équivaut à la reconnaissance d'une forme d'autonomie gouvernementale autochtone pour leur permettre d'orienter leur développement social et économique.

La mise en veilleuse de la tradition n'est pas un renoncement, pas plus que la mise au ban de la culture.

«Nous sommes plus tournés vers l'avenir que sclérosés dans la tradition, dit Jacques Kurtness, un des principaux négociateurs du CAM. Nous allons accroître notre participation à la vie économique régionale dans le partenariat. Tout le reste n'est qu'anachronisme». Son collègue atikamekw, Ernest Ottawa, abonde dans ce sens: «Nous privilégions une approche de gestion intégrée des ressources».

La mise en veilleuse de la tradition n'est pas un renoncement, pas plus que la mise au ban de la culture. Tout développement permettant aux autochtones de vivre et de gagner leur vie sur leur territoire doit être conforme à leurs valeurs. C'est pourquoi le droit de veto dans le processus de décisions environnementales est un pilier des négociations en cours. «Ce point est très sensible, comme si nous étions des empêcheurs au développement. Pourtant, on compte déjà 17 barrages sur nos territoires et nous n'avons jamais protesté».

À l'école de l'économie de marché, Atikamekw et Montagnais se donnent des structures et des organismes pour encourager et financer la PME, qu'elle soit de nature privée ou communautaire. Mais le plus grand investissement va d'abord sur la personne et la communauté. «Le critère de base dans l'évaluation d'un projet est la viabilité sociale de l'entreprise, quelle qu'elle soit, dit Ernest Ottawa, et sa mise en oeuvre doit recevoir l'assentiment de la col-

Après l'immensité de glace les Inuit font face à la modernité

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Qui dit Inuit dit dominance sur un territoire inhospitalier voire hostile. «C'est d'ailleurs précisément pour cette raison que les Blancs du Sud éprouvent de la sympathie pour les Inuit», explique Stephen Hendrie, agent d'information pour la société Makivik.

Le Nunavik, Nouveau-Québec en inuktitut qui signifie très grande place où l'on vit, est un territoire de 564 000 kilomètres carrés de toundra et de taïga situé entre le 55e et le 63e parallèle. Plus de 7000 Inuit et non-Inuit vivent dans 14 villages répartis sur les littoraux de la baie d'Hudson, du détroit du même nom et de la baie d'Ungava. Quelques Inuit vivent également dans le village Cri de Chisasibi. Au total, le Nunavik couvre plus du tiers du Québec.

«Les Inuit, dit Stephen Hendrie, ont conquis et apprivoisé une terre qui ressemble à notre pays: froide, vaste et isolée. Nous les admirons en quelque sorte parce qu'ils ont réussi l'impossible.» S'il est vrai que les Inuit ont appris à vivre depuis plus de 4500 ans dans cette terre de toundra et de neige, un défi beaucoup plus menaçant les guette depuis le rétrécissement du village global qu'est la planète: celui de la modernité qui s'est infiltrée dans les igloos les plus éloignés. Comment marier modernité et traditions et en faire une culture?

Les traditions qui ont longtemps régi les agissements des Inuit ne peuvent plus répondre à toutes les nouvelles questions que soulève la société en changement. Le peuple inuit n'est plus cette entité homogène d'autrefois ou les rôles des hommes et des femmes étaient clairement définis.

L'avènement de la télévision au Nunavik au début des années 1980 a bouleversé les moeurs. «Les Inuit sont depuis tellement fascinés par la radio et la télévision qu'ils oublient souvent d'éteindre leurs appareils. Cette présence dans tous les foyers est devenue indispensable pour la plupart des résidents et cause aussi certains problèmes» poursuit Stephen Hendrie.

CBC propose quatre heures de programmation en inuktitut, quatre petites heures qui sont diligemment entendues et vues par la grande majorité des gens. Le reste est composé d'émissions du Sud. Difficile pour un jeune inuit de s'identifier avec les héros de Hollywood. Mais les Inuit savent que leur survie dépend de leurs relations nord-sud et ils ont entrepris des mesures importantes pour y arriver.

La société Makivik gère pour les Inuit du territoire de Nunavik les 75 millions\$ consentis par les gouvernements québécois et canadien lors de la signature de la convention de la Baie-James et du Nord québécois en 1975. Depuis cette entente historique, les Inuit contrôlent la majeure partie des services dispensés dans la région.

Bien que l'anglais soit la langue seconde des Inuit, plus de 50% des parents ont choisi, pour l'an prochain, l'enseignement en français pour leurs enfants.

Pendant, malgré des efforts valeureux de la part des enseignants, des cadres et des conseillers pédagogiques, les initiatives mises de l'avant ne comportent pas toujours le succès espéré. Malgré des gains considérables, peu d'étudiants terminent leur cours secondaire.

Encore moins d'entre eux poursuivent des études post-secondaire au

cégep Marie-Victorin ou à celui de St-Hyacinthe. Le taux de suicide chez les jeunes au Nord est trois fois supérieur à celui des Blancs dans le reste de la province qui, lui-même, est fort élevé.

La société Makivik, on dit quand même un oui retentissant à l'avenir. La société qui emploie une cinquantaine de personnes à ses bureaux à Lachine. Zebedee Nungat en est le premier vice-président. Pour lui et Charlie Watt, le président, l'essentiel est évident: on arrive au pouvoir par le biais d'un gouvernement autonome pour le territoire du Nunavik. Et ça ne saurait arriver trop tôt. «Nous nous y préparons depuis tellement longtemps que nous savons déjà quelle forme ce gouvernement prendra.»

La Société se propose de réunir sous un même chapeau tous les organismes du territoire. Ce gouvernement permettrait aux Inuit de reprendre le contrôle de leurs institutions et de jouer un rôle décisif dans le développement économique de leur région afin de permettre aux habitants de se prendre en main. En 1990, Makivik a acquis et depuis, gère la compagnie aérienne First Air.

D'autres entreprises, telles une usine de congélateurs, sont implantées dans quelques-unes des communautés. Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres et on sent l'impatience gagner les leaders inuit dans leurs communautés respectives.

Quoique les motoneiges et les maisons aient remplacé les traîneaux et les igloos, les Inuit tiennent à conserver leurs valeurs et leurs traditions. La modernité qui les envahit sera, en temps et lieu, apprivoisée, tout comme la terre blanche parsemée de roc et de glace l'a été depuis près de 5000 ans.

Micmacs et Malécites: les premiers et les derniers

ÉRIC THIBAUT

Les Micmacs de la péninsule gaspésienne furent les premiers Amérindiens à établir des relations avec les Européens venus sur le continent. Les Malécites, voisins des Micmacs sur les plans linguistique et culturel, ont quant à eux été la dernière nation autochtone officiellement reconnue au Québec. Si les premiers habitent toujours leur territoire ancestral, les seconds se retrouvent plutôt dispersés aux quatre coins de la province, parfaitement intégrés à la société québécoise.

On compte trois communautés micmacs en Gaspésie, soit à Restigouche, Gesgapegiag et Gaspé. Restigouche, à la frontière du Nouveau-

Brunswick, dénombre 2544 personnes, dont 1611 vivent dans la réserve. Les Micmacs de Restigouche ont misé sur l'industrie touristique afin de revigorer leur économie. Il y a neuf ans, le Conseil de bande adoptait un plan de développement touristique prometteur, permettant l'ouverture, en 1990, d'un Centre d'interprétation de la culture micmaque. Cependant, ils n'ont pas été encore en mesure de financer l'ambitieux projet d'un complexe culturel et touristique comprenant la reconstitution d'un village micmac du 17e siècle, ainsi qu'un jardin de plantes médicinales utilisées traditionnellement par ce peuple.

Selon Art Dedem, directeur administratif au Conseil de bande de Res-

tigouche, l'échec de ce programme ralentit l'essor économique de la communauté. «Nous avons placé la barre trop haute avec notre plan de développement touristique. Sans relâcher ce secteur aux oubliettes, nous accentuons maintenant nos efforts vers la création de petites et moyennes entreprises, dans le but de procurer davantage d'emplois permanents au sein de la communauté».

Au chapitre de l'éducation, les élèves des niveaux primaire et secondaire de Restigouche doivent aller apprendre à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Une situation que les Micmacs déplorent. «Nous avons une population étudiante de près de 400 jeunes, des professeurs qualifiés et la capacité de contrôler nous-mêmes l'éducation de nos enfants. Avec notre propre école, nous croyons que l'intérêt des jeunes à rester en classe, ainsi que leurs résultats scolaires ne pourront que s'améliorer. Le gouvernement doit répondre à cette nécessité», affirme M. Dedem.

Faute d'école, les habitants de Restigouche comptent tout de même sur plusieurs services, dont une bibliothèque, un centre récréatif, une salle communautaire, une radio communautaire, de même qu'une garderie, un centre d'accueil pour jeunes en difficulté et un Centre d'hébergement pour femmes violentées.

La moitié de 876 Micmacs de Gesgapegiag, longtemps appelé Maria, résident dans la réserve. Le chef du Conseil de bande, Alistair Martin, considère que sa communauté est relativement choyée. Elle peut compter sur divers services essentiels, dont une école primaire. A noter que le micmac est encore parlé par plu-

sieurs personnes de Restigouche et de Gesgapegiag et est enseigné à l'école primaire de cette localité. Leur langue seconde est l'anglais mais de plus en plus de jeunes Micmacs parlent aussi bien le français que l'anglais.

De leur côté, les quelque 400 Micmacs de Gaspé vivent en étroite relation avec les non-autochtones. Contrairement aux deux communautés précédentes, ils n'ont pas de territoire de réserve, mais sont concentrés à Gaspé et ses environs.

Pour leur part, les quelque 300 Malécites du Québec vivent dispersés un peu partout en province. Ils disposent d'un territoire dans le canton de Whitworth, près de Rivière-du-Loup, et à Cacouna. Ce dernier espace est inhabité depuis 1970. La bande de Viger, la seule bande malécite au Québec, a ses bureaux à Longueuil.

Autrefois installés dans le Bas-Saint-Laurent, ces nomades se sont dispersés à la suite de la vente de leurs terres, vers la fin du 19e siècle, après de vaines exploitations agricoles. Ce n'est qu'en 1987, à la suite de nombreuses recherches pour retracer leurs origines, que 130 Malécites se réunissent à Rivière-du-Loup pour y élire un chef et un conseil de nation.

En 1989, l'Assemblée nationale du Québec acquiesçait à la demande de reconnaissance des Malécites, dont la langue actuelle est le français, comme la onzième nation autochtone officielle du Québec.

Fort de ses droits reconquis, la nation malécite se prépare maintenant à négocier certaines revendications territoriales avec le gouvernement québécois, promet son chef, Bernard Jenniss.

Au chapitre de l'éducation, les élèves du primaire et du secondaire de Restigouche doivent aller apprendre à Campbellton.

Recherches amérindiennes au Québec. Pour une information de pointe sur l'histoire, les sociétés, les cultures et les langues amérindiennes et inuit. Une revue publiée depuis 23 ans: Recherches amérindiennes au Québec. Des monographies: Un bilan de la Convention de la Baie James, La Grande Paix de Montréal de 1701, Les Iroquoiens du Saint-Laurent au xv^e siècle. En vente en librairie ou chez l'éditeur. Recherches amérindiennes au Québec, 6742, rue Saint-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2, (514) 277-6178.

LA COMMISSION SCOLAIRE KATIVIK. Fièvre de ses réalisations en éducation chez les premières nations. Commission scolaire KATIVIK SCHOOL BOARD.

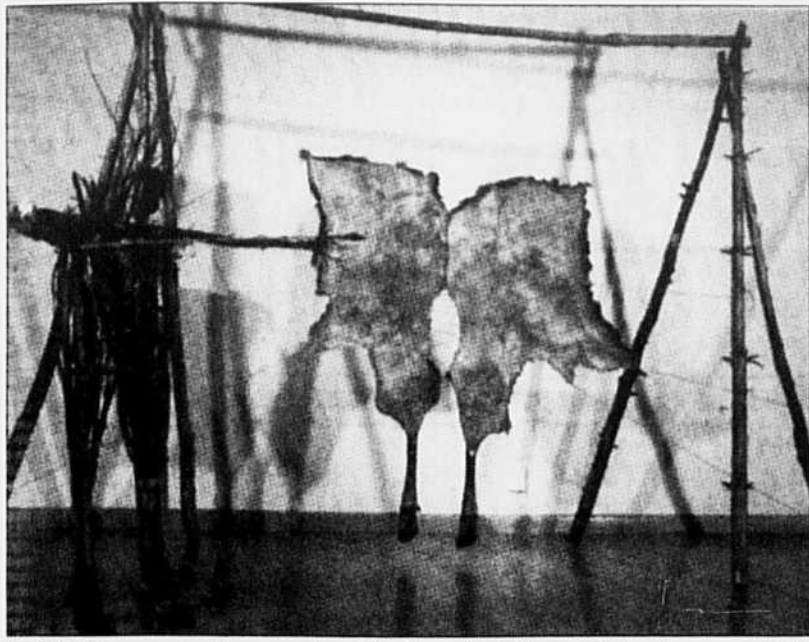
Développons une écoute mutuelle. La liberté, l'égalité et la dignité signifient bien peu de chose sans la reconnaissance du plein exercice du droit le plus fondamental des peuples de se prendre en main pour assumer leur propre développement. La reconnaissance du droit des peuples autochtones et du peuple québécois à l'autodétermination, de même que la reconnaissance des droits individuels et collectifs, constituent la base sur laquelle repose la construction d'une société harmonieuse au Québec: une société respectueuse de la place et de la contribution de chacune de ses composantes. C'est dans l'exercice de leur pleine souveraineté que le peuple du Québec et les peuples autochtones parviendront à trouver l'écoute mutuelle nécessaire pour bâtir les rapports d'égal à égal que nécessite une vie commune. Confédération des syndicats nationaux CSN.

FRANÇOIS l'espérance. Pour tous vos besoins en: MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, ISOLATION, QUINCAILLERIE, PEINTURE, OUTILLAGE, ÉLECTRICITÉ, PLOMBERIE et CHAUFFAGE. Consultez les spécialistes. Emballage et gestion d'expédition disponible pour votre approvisionnement maritime annuel. For all your needs: BUILDING MATERIAL, ISOLATION, HARDWARE, PAINT, TOOL, ELECTRICAL, PLUMBING & HEATING SUPPLIES. Consult the experts. Crating & marshalling available for your yearly sealfit resupplying. CONTACTEZ RON GIROUX TÉL.: (514) 473-5080 FAX: (514) 627-5653.

LES AUTOCHTONES

Les Inuit : des stars du marché de l'art

Les pièces les plus rares viennent du Nunavik



350/500 ans après, une installation de Diane Robertson, artiste montagnaise de Pointe-Bleue, internationalement reconnue, décédée d'une méningite à l'âge de 35 ans, avant-hier.

La beauté méconnue de l'art amérindien

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Les pièces des artistes amérindiens des communautés du Québec sont rarissimes. Seulement quelques galeries dans la région de Montréal exposent des oeuvres d'artistes connus comme Stephen McComber, Virginia Bordeleau ou Glenna Matoush, mais pour les autres, il faut chercher.

Les artistes amérindiens proviennent de tous les coins de la province et n'ont pas d'association ou de coopérative qui les représentent.

Virginia Pésémapéo Bordeleau, dont la toile *L'Original* illustre notre première page, est une des artistes amérindiennes connues du Québec. Née en 1951 de mère crie et de père blanc près de Senneterre, elle a appris à parler l'Algonquin avec son père trappeur et le cri avec sa mère. D'une grande douceur, Virginia a connu tous les tourments des préjugés et du racisme dans le petit village de son enfance où se trouvaient 300 amérindiens pour 3000 Blancs. «Mais pourquoi être amère, demande-t-elle. C'est beaucoup plus facile quand on pardonne. L'agressivité ne nourrit pas la créativité.» Elle peint avant tout des oeuvres expressionnistes s'inspirant de symboles autochtones de la culture crie. Les couleurs sont vives, les symboles sont tout en mouvement. On discerne beaucoup de formes animales. Ses toiles regorgent d'écriture syllabique et sont souvent couronnées des grands esprits qui émanent de la spiritualité autochtone. Elle ne croit pas que les artistes doivent être regroupés pour être reconnus. «Un talent, c'est un talent explique-t-elle, que les artistes soient autochtones ou non.»

Pierre-Léon Tétreault n'est pas autochtone mais s'intéresse à toutes les facettes des cultures non-blanches. Artiste de renom, il peint depuis 25 ans et vit de son art. «Les cultures m'inspirent, me nourrissent. Je suis très attaché à l'art autochtone parce qu'il contient des quantités infinies aux références culturelles. Leur attachement aux territoires, aux traditions en font en quelque sorte les porte-parole de leurs luttes politiques.» Pierre-Léon Tétreault s'explique mal la rareté de ses oeuvres dans les musées et les gale-

ries. «L'Ouest canadien et américain s'intéressent depuis longtemps à l'art autochtone. Ils ont des écoles, des associations, des regroupements. Ici, on n'en est pas là. On rencontre aussi beaucoup de préjugés des qu'on quitte les sentiers battus du folklorisme et qu'on aborde les thèmes contemporains, poursuit-il. Les représentants des milieux culturels sont très méfiants.» L'an dernier, pour souligner le 350e anniversaire de Montréal et les 500 ans des Amériques, Pierre-Léon Tétreault dirigeait une exposition d'art autochtone intitulée *Nouveaux Territoires 350-500 ans après*. Cette exposition rendait hommage à un groupe d'artistes des Premières nations. M. Tétreault signait la préface d'un magnifique catalogue publié pour la circonstance. «Depuis l'avènement de l'été indien 1990, écrivait-il, une blessure à cœur ouvert s'est inscrite dans le quotidien des habitants du Québec. Des préjugés négatifs à l'égard des peuples autochtones du Canada s'expriment ouvertement dans les journaux, dans les émissions de ligne ouverte, dans les conversations de tous les jours.»

Pour contrer un certain racisme qui s'était sournoisement installé dans les deux camps, on a fait appel à des artistes contemporains originaires de tous les coins du pays afin qu'ils puissent présenter leurs visions, leur survie, leur célébration. «Par cette exposition, dit M. Tétreault, on a cherché à défolkloriser et à actualiser la perception qui nous avons de l'art aborigène d'ici et d'ailleurs... C'est à une relecture de l'Histoire et à une reconsidération du présent et du futur à laquelle nous invite cette initiative.

En dépit de tout, l'art amérindien aura été méconnu pendant quelques décennies, mais est redécouvert et ouvrira la voie au dialogue. Un certain nombre d'expositions ont placé à l'avant-scène les artistes d'ici. L'an dernier, par exemple, on pouvait voir les oeuvres d'une dizaine d'autochtones au centre Strathearn. Cet été, Virginia Bordeleau exposera à Saint-Malo en France durant tout le mois d'août et elle présentera ses toiles en exposition en octobre prochain à la galerie d'art de Bougainville à Montréal.

MARIE-ANDRÉE AMIOT

Il n'y a pas que les sculptures en pierre de savon qui franchissent le 55e parallèle de l'Arctique, les artistes inuit du territoire du Nunavik exportent musique, théâtre et travaux à l'aiguille. Les Inuit sont des artistes prolifiques qui produisent des oeuvres d'art reconnues mondialement. Mais quoique les galeries d'art inuit abondent dans les grandes villes du Sud, rares sont celles qui contiennent des pièces du territoire du Nunavik situé au nord du Québec.

La plupart des galeries visitées regorgent de sculptures inuit des territoires du Nord-Ouest et du Yukon, mais il est très difficile de se procurer des pièces artisanales ou artistiques récentes provenant du Nunavik.

Comment expliquer l'engouement pour l'art inuit de l'Ouest de la baie d'Hudson et le peu d'enthousiasme pour les oeuvres du Québec? Samir et Selim Namour sont propriétaires de la plus grande galerie d'art inuit au Canada. Située sur la Place Jacques-Cartier, dans le Vieux-Montréal, la galerie Le Chariot reçoit chaque année des milliers de touristes qui rapportent avec eux des sculptures dont les prix varient entre 50\$ et 20 000\$. «Nous envoyons des pièces à travers le monde, du Japon à l'Allemagne, de la Corée à l'Australie, explique Samir Namour. Les gens adorent les oeuvres d'art des Inuit.» Quoique M. Namour expose des pièces provenant de tout le cercle Arctique, il possède une grande collection d'artistes du Nouveau-Québec.

De grands artistes comme Johnny Inukpuk d'Inukjuak ou Levi Qumalik de Povungnituk. «J'aime les oeuvres des artistes d'ici, dit-il. La pierre utilisée pour les sculptures provient des carrières entourant les communautés inuit. Au Nunavik, la stéatite (pierre de savon) varie du gris chaud au noir charbon. Celle utilisée dans l'Ouest change en fonction de sa composition et de sa provenance.

Oscillant entre les différentes teintes de vert, elle s'apparente plutôt au jade. «Certains la préfèrent; personnellement, j'ai un faible pour la stéatite foncée, explique-t-il en souriant. Elle est tout à fait remarquable.» Toutefois, la galerie Le Chariot est virtuellement la seule, dans la région de Montréal, à exposer et vendre les oeuvres du Nouveau-Québec.

M. Namour s'approvisionne à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec où il achète toutes ses pièces provenant du Nunavik. La FCNQ, fondée en 1967, regroupe douze coopératives situées dans les communautés inuit et qui ont été mises sur pied afin de favoriser le développement économique des villages. Yves Michaud, membre de l'exécutif de la Fédération, connaît très bien le peuple nordique. Il y a vécu douze ans et parle couramment l'Inuktitut. «Durant les années 50, l'apport économique des artistes était extrêmement important.

Les sculpteurs avaient fondé une association afin de contrôler les revenus jusque la plus bénéfiques à la Compagnie de la Baie d'Hudson qu'aux artistes et aux artisans. Le mandat était clair: la coopérative de-



Elle siffle face à une aurore boréale qui se reflète sur son visage et dans ses cheveux, granite noir et beige, andouiller de caribou et encre noire, une sculpture de Matusie Iyuituk, d'Ivujivik, Nunavuk.

vait acheter toute la production, ceci afin de permettre aux coopérateurs de perpétuer l'art de la sculpture», explique M. Michaud. La Fédération continue à se porter acqureur de l'ensemble de la production. Cependant, si un artiste présente des pièces achevées ou instables, elles ne seront retenues par aucun acheteur ou le seront à un prix très faible.

À la Guilde canadienne des métiers d'arts Québec sise sur la rue Peel à Montréal, on s'explique mal les raisons pour lesquelles la FCNQ continue à acheter sans trop sélectionner. Là, comme dans d'autres boutiques d'art inuit, on ne trouve aucune pièce récente du Nouveau-Québec. Virginia Watt travaille à la Guilde depuis la fin des années 40. Fondée en 1906, la Guilde regroupe une collection d'art inuit et d'art indien dont une partie est vendue et une autre aménagée en collection permanente. «Nous choisissons les pièces qui nous plaisent et qui plairont à nos clients. Le marché de l'art est un marché difficile et seuls les meilleurs artistes gagnent.» Même son de cloche à la galerie Elca London.

Depuis une trentaine d'années, cette maison, située sur la rue Sherbrooke, propose des sculptures, des tapisseries et des sérigraphies inuit. Mark London, co-propriétaire, constate le même phénomène. «Es-

sentiellement, nous achetons des pièces revendables. C'est avant tout une question de goût et d'esthétique.» Pour M. London, la FCNQ devrait privilégier les oeuvres d'art qui en sont véritablement.

Les coopératives, pour leur part, croient qu'une épuration se fera naturellement et que seuls les meilleurs artistes et artisans survivront. Les coop emploient 100 employés à temps complet et généraient, en 1991, des profits de 50 millions\$ dont 4,78 millions retournent aux coopérateurs. On peut y trouver de tout: des fourrures aux automobiles en passant par la nourriture et les forfaits de voyages touristiques.

L'art inuit ne se limite pas qu'à la sculpture. La musique joue un grand rôle dans la tradition culturelle. «Bien sûr, on entend la musique de Metallica ou celle de chanteurs de musique country, mais la musique des aînés est très appréciée par les résidents» soutient Sylvie Côté Chew, coordonnatrice de l'Institut culturel Avataq. L'Institut, fondé en 1980, a pour mandat de travailler à l'avancement de la culture et du langage inuit. La musique traditionnelle joue un grand rôle dans la préservation de la culture. Les chants de gorge des femmes, par exemple, sont connus mondialement. «Les femmes qui pratiquent cet art sont invitées partout», pour-

suit Sylvie Côté Chew. Les chants de gorge sont des jeux qui s'exécutent entre deux femmes qui imitent les sons gutturaux émanant de la gorge de l'autre.

L'accordéon et la guitare sont très populaires et des musiciens et chanteurs tels William Taganak de Kujuak et Johnny Adams de Inukjuak sont connus dans tout le Nunavik. Les guitares écossaises font partie également du folklore local. Léguee en héritage par les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, leur musique continue à agrémente les fêtes et les rencontres.

Certains musiciens ont atteint une grande notoriété, c'est le cas notamment de Susan Aglukark des territoires du Nord-Ouest. Sa musique est aussi appréciée dans le Nord que celle de Claude Dubois ou Roch Voisine au Sud! «Les Inuit excellent dans les arts» explique Stephen Hendrie, agent d'information à la société Makivik. «Peut-être parce qu'on y attache beaucoup de valeur.»

Seule note triste à cette enquête sur l'art inuit, la broderie et les travaux à l'aiguille qui paraient les vêtements traditionnels portés par les résidents ont presque tous disparus. Même les artisans n'en fabriquent plus. Siasie Smiler d'Inukjuak est conseillère pédagogique à la commission scolaire Kativik. Un groupe de femmes de son entourage, inquiètes devant la disparition de cet art traditionnel, a initié des cours de broderie et de couture destinés aux jeunes filles pour raviver l'art de fabriquer des kamik, des amautit et des puluk et d'enjoliver des parkas en duvet d'éider. Une initiative qui, elles l'espèrent, rejoindra toutes les communautés. Et celles du Sud, nous l'espérons.



Ours polaire luttant contre deux phoques (1991), de Juani Jack Itukalla, de Povungnituk, Nunavuk.

Hôpital de l'Ungava
Direction des ressources humaines
Case postale 149
Kuujuaq, Québec J0M 1C0
(819) 964-2905 ext: 216

Centre Hospitalier
Centre de Services Sociaux
C.L.S.C.
Centre d'accueil

- 15 lits de courte durée
 - 10 lits de longue durée
 - 8 places en centre de réadaptation pour jeunes contrevenants
- Hôtellerie hospitalière (24 lits)

Points de service:

Tasiujaq, Aupaluk, Kangirsuk, Quaqtq, Kangiqsujuq, Kangiqsujuq

Services et départements:

- Médecine générale
 - médecine
 - pédiatrie
 - psychiatrie
 - urgence
 - gériatrie
 - obstétrique
- Santé communautaire
- Médecine dentaire
- Pharmacie
- Laboratoire
- Audiologie
- Archives
- Services Sociaux
- Direction de la protection de la jeunesse

- Jeunes contrevenants
- Service de consultation familiale
- Soins à domicile

Spécialités:

Offertes de façon itinérante avec des visites prévues en fonction des besoins de la population

Effectifs:

- 5 omnipraticiens
- 3 dentistes
- 1 pharmacien
- 26 infirmières
- 1 hygiéniste dentaire
- 3 techniciens de laboratoire
- 1 technicien en radiologie
- 4 travailleurs sociaux
- 1 psychologue
- 1 psycho-éducateur

1 archiviste

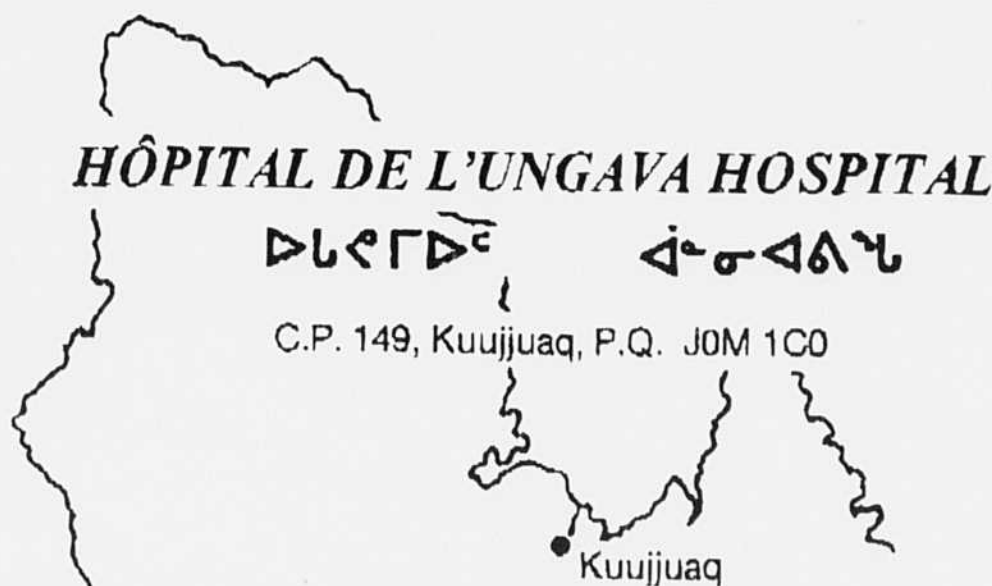
Activités d'enseignement:

- Formation de travailleurs communautaires en santé et services sociaux
- Stages de formation d'infirmières
- Stages d'externat et de résidence en médecine familiale
- Stages en médecine dentaire
- Téléconférence

Transport:

- Kuujuaq est desservie quotidiennement avec Montréal via deux lignes aériennes

À l'intérieur de sa mission comme Centre de santé, l'Hôpital de l'Ungava accorde beaucoup d'importance à l'intégration des Autochtones dans la dispensation des services. La formation fait donc partie inhérente des tâches de tous les professionnels du centre



Centre d'études nordiques

Créé en 1961, le Centre d'études nordiques de l'Université Laval réunit des chercheurs en sciences naturelles ayant pour objectif de contribuer à la formation de jeunes chercheurs, de coordonner et de réaliser des projets de recherche interdisciplinaires. Le Centre opère une station de recherche située à Kuujuaq - Whapmagoostui, sur la côte est de la baie d'Hudson.

L'analyse écosystémique des milieux subarctiques et arctiques est le principal domaine de recherche du Centre. Les projets de recherche en cours concernent le pergélisol, l'écologie végétale et animale ainsi que la limnologie et la géomorphologie côtière. Les chercheurs du Centre participent aussi à des projets de développement impliquant un transfert des connaissances, pour le bénéfice des populations locales.

Pour information:

Michel Allard, directeur
Centre d'études nordiques
Université Laval
Cité Universitaire
Québec, G1K 7P4
Tél.: (418) 656-3340

UNIVERSITÉ
LAVAL

Année internationale des populations autochtones

Le Partenariat, c'est efficace!

Le Canada et les peuples autochtones bâtissent une nouvelle relation qui vise à créer un nouveau partenariat dynamique qui fortifiera la nation tout en la rendant plus prospère pour chacun de nous. Pour être efficace, ce partenariat ne peut se limiter aux gouvernements. Il doit comprendre la participation des collectivités, des institutions, du monde des affaires et des particuliers. De tels liens commencent à se tisser. Entre temps, le gouvernement du Canada joue le rôle qui est le sien grâce au **Programme pour les Autochtones**, un engagement du gouvernement à accélérer le règlement des revendications territoriales autochtones, à améliorer les conditions sociales et économiques dans les réserves, à renouveler et à mettre à jour les liens d'ordre législatif qui nous unissent aux peuples autochtones, et à entreprendre un examen approfondi du rôle des peuples autochtones dans la vie contemporaine au Canada. Des signes de cette nouvelle relation se manifestent dans plusieurs domaines.

◆ RÉGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES AUTOCHTONES

Un nombre sans précédent de revendications territoriales a été réglé au cours des deux dernières années. Le règlement des revendications territoriales améliorera les conditions sociales et économiques des peuples autochtones entraînant ainsi une économie prospère et solide pour tous les Canadiens. Ces règlements rassurent tout le monde sur la propriété des terres et des ressources, favorisant ainsi un climat de développement économique et augmentant les occasions offertes aux Autochtones de prendre en main leur destinée. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380.

◆ AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES

Le Programme d'action communautaire pour les collectivités indiennes et inuit, un volet de l'initiative Grandir ensemble de Santé et Bien-être social Canada, aide les Indiens vivant dans les réserves et les collectivités inuit à développer des approches communautaires intégrées pour chercher une solution aux problèmes auxquels sont exposés les enfants autochtones et leurs familles.

L'Initiative santé et eau potable des Indiens répond aux besoins d'installations nouvelles ou améliorées d'approvisionnement en eau et de réseaux d'égouts dans les réserves. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380.

Il existe un programme de Santé et Bien-être social Canada qui vise à aider les collectivités autochtones à gérer des programmes de traitement et de prévention de la violence familiale.

Pour aider les Autochtones handicapés, une stratégie a été élaborée en vue de sensibiliser la population, d'améliorer les accès dans les réserves aux personnes âgées et handicapées afin de faciliter leur autonomie. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380.

La lutte contre la consommation abusive d'alcools et d'autres drogues est une nécessité au sein des collectivités autochtones comme partout ailleurs au pays. Des initiatives spéciales ont été mises en place par Santé et Bien-être social Canada.

L'amélioration du logement est une grande priorité des Premières Nations. D'énormes progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire. Toutefois, le gouvernement fédéral travaille en collaboration avec les Premières Nations à l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de logement qui s'appuiera sur les récents progrès accomplis.

Le Projet de justice applicable aux Autochtones est un programme quinquennal portant sur le volet juridique du **Programme pour les Autochtones**. Un appui est accordé à la consultation sur la politique; à l'amélioration des programmes existants comme le Programme d'assistance parajuridique aux Autochtones, le Programme d'accès aux études en droit pour les Autochtones, et le Programme de vulgarisation et d'information juridique; au recrutement des Autochtones; à la formation sur les différences culturelles; à des projets innovateurs conçus par les collectivités autochtones visant à faire l'essai de nouvelles approches en matière de justice. Pour plus de renseignements, communiquer avec Justice Canada au (613) 957-4717.

Les collectivités autochtones ont l'occasion de mettre sur pied des services de police qui répondent à leurs besoins et qui sont adaptés à leur culture, de concert avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Service correctionnel du Canada offre aux contrevenants autochtones des programmes de soutien adaptés à leurs besoins culturels et spirituels. Pour plus de renseignements, communiquer avec le Solliciteur général du Canada au (613) 990-2733.

◆ ÉDUCATION ET EMPLOIS

Les programmes d'éducation administrés par les Premières Nations et financés par le gouvernement fédéral permettent d'améliorer la fréquentation scolaire et de réduire le taux de décrochage. À l'heure actuelle, plus de 63 p. 100 des élèves autochtones et inuit de niveaux primaire et secondaire étudient dans leur langue maternelle.

Le programme, L'école avant tout, une initiative administrée par Emploi et Immigration Canada qui vise à encourager les

jeunes Autochtones à terminer leurs études secondaires comprend deux volets : des programmes d'intervention communautaire (pour plus de détails, communiquer avec les Centres d'emploi du Canada) et une campagne nationale de sensibilisation. On peut se procurer sans frais la brochure intitulée *Ton avenir t'appartient* en français, en anglais et en inuktitut, en composant le 1-(800) 461-2525.

Les programmes d'éducation postsecondaire gérés principalement par les administrations des collectivités autochtones ont obtenu des résultats spectaculaires en préparant les jeunes Autochtones à prendre leur avenir en main. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380.

Le Programme de participation des Autochtones au marché du travail aide les Autochtones à se trouver un emploi au sein de la fonction publique et encourage les employeurs du secteur privé à les embaucher. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380 ou avec Emploi et Immigration Canada au (819) 953-7414.

Les commissions nationales de gestion autochtone accordent aux Autochtones des services de cogestion dans le cadre de tous les programmes de perfectionnement des ressources humaines d'Emploi et Immigration Canada destinés aux Autochtones. Pour plus de renseignements, composer le (819) 994-2142.

Le programme, Les chemins de la réussite, permet aux Autochtones de participer directement à la création de services d'emploi et de formation à l'intention de leurs collectivités. Pour plus de renseignements, communiquer avec Emploi et Immigration Canada au (819) 994-2142.

Le Programme des stagiaires autochtones accorde aux étudiants de niveaux secondaire et postsecondaire des possibilités d'emploi d'été. Ce programme met l'accent sur la formation et l'expérience de travail en vue de faire carrière au sein de la fonction publique fédérale. Pour plus de renseignements, communiquer avec Emploi et Immigration Canada au (819) 953-1235.

◆ UNE ÉCONOMIE PLUS FORTE

La Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones (SCDEA) est une initiative conjointe des ministères fédéraux et des Autochtones. Cette stratégie encourage le développement d'entreprises autochtones et l'accroissement du capital de base, la gestion des institutions économiques et de l'exploitation des possibilités de développement par les collectivités autochtones, le perfectionnement, la création d'emplois et suscite des revenus plus élevés. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380, le bureau d'Industrie, Sciences et Technologie Canada le plus près ou Emploi et Immigration Canada au (819) 994-2142.

Le développement d'entreprises est considéré par les Canadiens autochtones comme un instrument pour bâtir une économie prospère et autosuffisante. Les entrepreneurs autochtones participent plus que jamais à l'économie nationale et cela, dans chaque secteur des affaires. Des milliers de ces entreprises tirent profit des Programmes de développement économique des Autochtones qu'offre Industrie, Sciences et Technologie Canada aux Indiens inscrits et non inscrits, aux Inuit et aux Métis ainsi qu'à des groupes qui souhaitent se lancer en affaires. Pour plus de renseignements, communiquer avec le bureau d'Industrie, Sciences et Technologie Canada le plus près.

La gestion des ressources forestières est essentielle à bon nombre de collectivités des Premières Nations. La gestion des forêts, associée à la formation en foresterie destinée aux Autochtones ainsi que l'application de la recherche, sont des moyens efficaces qui permettent aux Premières Nations de développer leur économie et de conserver leurs valeurs sociales et spirituelles. Pour plus de renseignements, communiquer avec Forêts Canada au (819) 997-1107, poste 2054.

Le piégeage des animaux à fourrure est une activité traditionnelle, mais il s'agit également d'une activité économique d'une grande importance pour les Premières Nations. Parmi les activités récentes dans ce domaine, mentionnons le financement de la mise au point de systèmes internationaux de piégeage sans douleur et d'un programme d'éducation complet à l'intention

des trappeurs autochtones. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380.

À l'heure actuelle, les tribunaux ont reconnu les droits de pêche traditionnels des peuples autochtones, et le gouvernement fédéral travaille avec les Premières Nations en vue d'assurer que les droits de ces dernières sont protégés et que l'exploitation des possibilités de développement économique est améliorée, tout en tenant compte des intérêts des non-Autochtones en matière de pêche sportive et commerciale. Au nombre des initiatives de ce genre, citons une stratégie en matière de pêche autochtone. Pour plus de renseignements, communiquer avec Pêches et Océans Canada au 1-(800) 668-5222, ou (613) 993-0999.

◆ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Plan vert du gouvernement fédéral appuie les collectivités autochtones qui élaborent leurs propres plans afin de trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Dans le Nord, la Stratégie pour l'environnement arctique fait intervenir des Autochtones du Nord dans des projets visant à protéger l'environnement fragile de l'Arctique. En outre, ce programme s'intéresse activement à la difficile question des contaminants dans les produits alimentaires locaux. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380 ou avec Environnement Canada au (819) 953-7352.

◆ CULTURES ET LANGUES

Le programme des Centres culturels et éducatifs appuie les organisations autochtones à but non lucratif qui dirigent des centres dont l'objectif vise à faire connaître les langues, les cultures et le patrimoine autochtones. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380.

Le Programme d'aide à la distribution dans le Nord accorde des fonds au réseau de télévision Northern Canada (TVNC), le premier réseau de télévision national autochtone du genre. TVNC dessert 94 collectivités éloignées, et sa programmation est offerte en huit langues autochtones. Pour plus de renseignements, communiquer avec Communications Canada au (613) 990-4896.

Le Programme d'initiatives culturelles vise à aider les associations à but non-lucratif et professionnelles et les sociétés qui oeuvrent dans le domaine des arts. Pour plus de renseignements, communiquer avec Communications Canada au (613) 990-4183.

Les programmes en matière de patrimoine de Communications Canada offrent un soutien à la conservation de la culture autochtone en aidant à la création de musées autochtones, à la formation de professionnels autochtones dans le domaine du patrimoine ainsi qu'à la préservation des sites archéologiques autochtones. Pour plus de renseignements, composer le (613) 991-1690.

Le Programme des exportations de biens culturels vise à préserver le patrimoine canadien et à aider des musées autochtones désireux de rapatrier les biens culturels des Premières Nations. Pour plus de renseignements, communiquer avec Communications Canada au (613) 990-4161.

Communications Canada travaille de concert avec les Premières Nations à établir des normes relatives aux différents symboles syllabiques des langues autochtones. Ces nouvelles normes faciliteront l'échange d'information et permettront aux enseignants, aux commerçants et aux travailleurs de la santé autochtones d'utiliser des ordinateurs en langue autochtone dans le cadre de leur travail. Pour plus de renseignements, composer le (613) 990-4297.

◆ ÉVOLUTION POLITIQUE

L'autonomie gouvernementale demeure un objectif important pour les Premières Nations. Le gouvernement du Canada travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations afin de réaliser l'autonomie gouvernementale à l'échelle de la collectivité. Certaines Premières Nations ont déjà mis en place des dispositions relatives à l'autonomie gouvernementale qui tiennent compte du contexte particulier de leur collectivité. Pour plus de renseignements, communiquer avec Affaires indiennes et du Nord Canada au (819) 997-0380.

Affaires indiennes et du Nord Canada, Communications Canada, Emploi et Immigration Canada, Environnement Canada, Forêts Canada, Industrie, Sciences et Technologie Canada, Justice Canada, Pêches et Océans Canada, Santé et Bien-être social Canada, Service correctionnel du Canada, Solliciteur général du Canada

Canada

Année internationale
des populations autochtones
Un nouveau partenariat



International Year of
the World's Indigenous People
A New Partnership